



Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets ménagers  
des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

# 2024



60, rue Mirabeau Prolongée  
CS 10 014  
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX

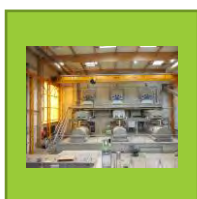


Tél : 03 21 74 35 99

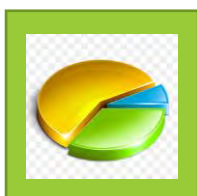
# Sommaire



I - Présentation du SYMEVAD



II – Présentation des Equipements



III - Bilan technique et tonnages



IV - Prévention



V - Bilan financier

## I - Présentation du SYMEVAD



Le SYMEVAD a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. Il regroupe Douaisis Agglomération, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et la Communauté de communes OSARTIS qui ont transféré leurs compétences traitement des déchets ménagers et assimilés au SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets au 1er janvier 2007.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les Communautés de Communes Osartis et Marquion ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION.

La compétence traitement du secteur « ex-CC Marquion » a été transférée au SYMEVAD au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le SYMEVAD, fort de ses 98 communes et de ses 321 463 habitants, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers.

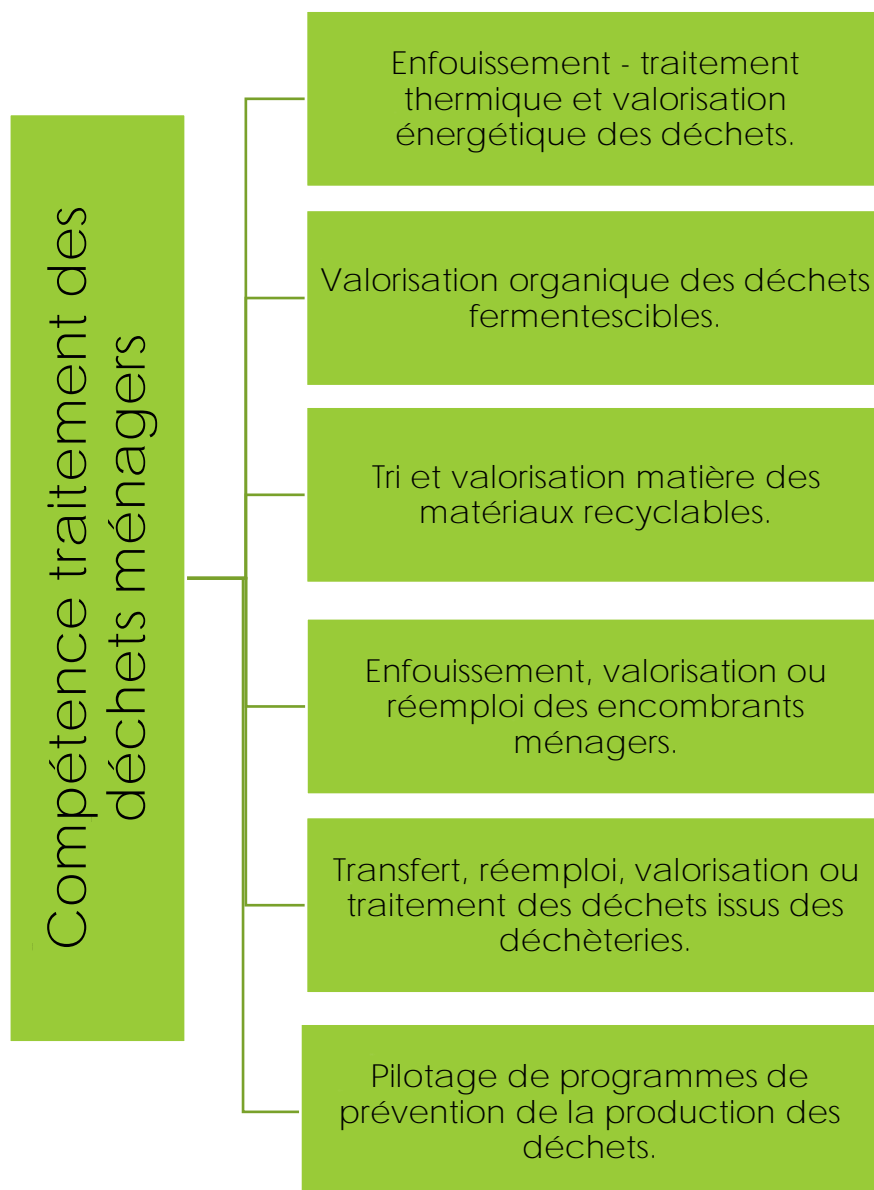
Le SYMEVAD mutualise et construit de nouveaux équipements de valorisation des déchets tout en mutualisant les coûts. Ce regroupement des moyens et des énergies permet au Syndicat de mettre en place un dispositif complet visant à une valorisation maximale des déchets, tout en intégrant une démarche volontariste au niveau Haute Qualité Environnementale et du Développement Durable.



Population du SYMEVAD au 01/01/2024	
<b>Douaisis Agglo</b>	<b>150 500</b>
<b>CAHC</b>	<b>127765</b>
<b>Osartis-Marquion</b>	<b>43198</b>
<b>Total SYMEVAD</b>	<b>321 463</b>

## Compétence et activités principales du SYMEVAD

Le SYMEVAD exerce une compétence unique à savoir le traitement des déchets ménagers et assimilés que lui ont transféré ses agglomérations membres.



## 3 activités principales

→ La gestion au quotidien du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.

→ L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le développement et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

→ La réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets.

## Composition et fonctionnement institutionnel

Deux grandes instances rythment la vie du Syndicat : le Comité Syndical et le Bureau Syndical présidés par Christian MUSIAL.



Monsieur Christian MUSIAL a été élu Président du SYMEVAD le 23 septembre 2020.

Il est 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, délégué à la transition écologique.

Il est Maire de la ville de Leforest.

### Comité Syndical

- 52 membres : 26 titulaires, 26 suppléants.
- Il prend les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.
- 6 Comités syndicaux ont eu lieu en 2024.
- 39 Délibérations actées sur l'exercice 2024.

### Bureau Syndical

- 8 membres : le Président + 7 Vice-Présidents.
- Il prend les décisions relatives au fonctionnement du SYMEVAD pour lesquels il a reçu délégation et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical
- 6 Bureaux Syndicaux ont eu lieu en 2024.
- 4 Décisions du bureau ont été actées en 2024.

## L'équipe administrative et technique

### Missions des services

→ Le service Exploitation gère le suivi de l'ensemble des équipements de traitement existants, contrôle l'exécution des contrats de prestation et fait les déclarations auprès des organismes agréés.

→ Le service Développement pilote la création des nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets du SYMEVAD.

→ Le service Prévention des Déchets est chargé d'élaborer et de coordonner l'ensemble des opérations prévues dans le PLPDMA\* 2020-2025.

→ Le service Administratif a en charge la gestion administrative, à savoir la passation et le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus. Ce service s'occupe également des ressources humaines et de l'intendance générale de la collectivité

→ Le service Comptabilité se charge du suivi et du respect du budget voté par le Comité Syndical, il mandate les factures, émet les titres, établit les payes...

→ Le service Communication réalise les opérations de communication du Syndicat.

\*PLPDMA = programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

## II – Présentation des Equipements

Le SYMEVAD a su se doter en seulement 10 ans, de nouvelles usines modernes et performantes, tout en étant vigilant à leur dimensionnement pour ne pas hypothéquer la démarche de prévention des déchets.





## Le centre de tri

Il a été créé en 2011 et est implanté sur le site du siège administratif du SYMEVAD à Evin-Malmaison.

Il traite la totalité du gisement du SYMEVAD ainsi qu'une partie des emballages du Syndicat Mixte Artois Valorisation et de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

L'équipement est autorisé pour pouvoir trier un maximum de 32 000 tonnes par an (30 000 tonnes emballages + 2 000 tonnes de cartons issues des déchèteries). Toutefois, depuis l'extension des consignes de tri, le débit de la chaîne a dû être sensiblement réduit pour pouvoir extraire, essentiellement manuellement, les nouveaux emballages à trier (pots, barquettes, films, etc.)

En 2024, le centre de tri a reçu 23 455 tonnes de déchets d'emballages et 1 358 tonnes de cartons déchèterie et commerçants.



Installation du trommel – octobre 2024

## Le **projet d'extension** et de modernisation du centre de tri

La chaîne de tri existante n'est pas adaptée au tri des nouvelles résines émanant de l'Extension des Consignes de Tri en 2023. Des travaux sommaires ont été réalisés en décembre 2022, néanmoins cette solution ne peut être que transitoire dans le sens où le tri de la matière demeure complexe. Cela dégrade la capacité de tri du site, les conditions de travail des trieurs, le taux de recyclage des matières et la qualité des flux à recycler.

Le SYMEVAD fait donc le choix de moderniser son centre de tri par la construction d'un nouveau bâtiment de 2000 m<sup>2</sup> pour accueillir une nouvelle chaîne de tri.

A l'issue de la procédure de consultation, le projet du groupement d'entreprises Ebhys / GSE / Avant-Propos/ V2R est retenu pour un montant d'environ 19 M€.

Les travaux démarrent en janvier 2024 et doivent s'achever au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

# 2024

\* nombre d'équivalents temps plein = 50.36  
dont 21 CDI + 21.13 interims d insertion + 8.23 interims

Au total, 79 personnes ont travaillé sur le site

24 813 tonnes entrantes dont  
18 263 tonnes issues des collectes sélectives du SYMEVAD  
1 358 tonnes de cartons déchèteries et cartons commerçants SYMEVAD  
1 678 tonnes de collecte sélective CCPC  
3 514 tonnes de collecte sélective SMAV

14 479 tonnes valorisées pour le SYMEVAD  
Le taux de refus est de 26,5 %

nombre de visiteurs du circuit de visite :  
2 700 visiteurs

## Le centre de valorisation organique de Vitry-en-Artois.

En 2018, le SYMEVAD a mis en service le Centre de Valorisation Organique (CVO) des végétaux. Implanté sur la commune de Vitry en Artois, sur la friche d'une ancienne piste d'aviation allemande de la seconde guerre mondiale.

Le CVO de Vitry en Artois dispose d'une capacité de traitement de 38 000 tonnes par an de végétaux issus des jardins des habitants du SYMEVAD. Cette unité produit à la fois du compost normé NFU 44 051, utilisé sous forme d'amendement organique par les agriculteurs locaux et du bois pouvant être valorisé sous forme de bois énergie dans des chaufferies biomasses ou sous forme de paillage utilisé par les services techniques des communes membres du SYMEVAD.

Enfin, l'ancien CVO de Sin-le-Noble a fait l'objet de travaux de dépollution conformément aux exigences de la DREAL dans le cadre de la cessation d'activité du site.



2024

Nombre d'équivalents temps plein = 4.5

35 587 tonnes entrantes :  
33 892 tonnes issues du Symevad (dont 2 288 t  
des services techniques des communes de  
Douaisis Agglo et Osartis-Marquion)  
1 695 tonnes extérieures (sociétés privées)  
463 tonnes ont été détournées pour être traitées  
chez Ramery (Harnes)

18 638 tonnes de compost valorisées  
2 121 tonnes de bois broyé valorisées en énergie  
104 tonnes de refus  
14 724 tonnes d'eau évaporées



## La Ressourcerie

Inaugurée en 2015, la Ressourcerie est située à proximité du siège du SYMEVAD rue Mirabeau Prolongée à Evin Malmaison.

Son ambition est de donner une **seconde vie aux objets** et d'orienter ceux qui ne peuvent être réutilisés dans les meilleures filières de valorisation.

L'équipement est dimensionné pour recevoir 2 900 tonnes de déchets par an.

4 magasins assurent la vente des objets après contrôle et réparation un Evin, un à Drocourt, un à Hénin-Beaumont et le dernier à Biaches Saint Vaast.

Le magasin de Biache-Saint-Vaast a ouvert ses portes en octobre 2024.

L'association Dynamique Insertion Emploi, gère la Ressourcerie pour le compte du SYMEVAD. Elle est certifiée ISO 9001 pour l'insertion par l'activité Ressourcerie.

En 2024, 60% des salariés sortis du dispositif ont trouvé une formation qualifiante ou un emploi.

# 2024

Nombre d'équivalents temps plein : 41.09  
dont 7.72 CDI et 33.70 postes en insertion.  
Nombre de personnes ayant travaillé sur le site : 84

1674 tonnes traitées

1 448 tonnes valorisées  
(réemploi : 156 t, recyclage : 1 292 t)

nombre de visiteurs du circuit de visite : 998



## L'unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME)

L'unité TVME du SYMEVAD a remplacé en 2016 l'ancienne usine d'incinération démolie fin 2013.

Cette unité valorise la totalité des ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sur les territoires de Douaisis Agglo, de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion.

Elle est conçue pour transformer les déchets ménagers en deux sources d'énergie renouvelable :

- des combustibles appelés CSR (Combustibles Solides de Récupération) utilisables par des chaufferies dédiées ou des cimenteries
- du biométhane injecté dans le réseau de gaz de ville

En 2021, le module 5 d'affinage des CSR a été arrêté. Il servait à rendre le combustible conforme aux exigences des cimenteries.

Depuis 2024, 3 types de CSR sont valorisés : les combustibles rigides et les combustibles souples (issus du module 2) et les combustibles organiques (issus du module 4)

# 2024

Nombre d'équivalents temps plein : 54.

80 616 tonnes entrantes (76 035 tonnes d'OMR et 4 581 tonnes de refus de tri)

77 200 tonnes traitées (96 %).  
Le reste correspond aux tonnages externalisés (enfouissement) pendant les phases d'arrêt de maintenance

16 739 tonnes de CSR valorisées

619 tonnes de ferreux et non ferreux valorisées.

1 494 971 Nm<sup>3</sup> de biométhane injectés dans le réseau GRDF soit 15 051 MWh

Communauté  
d'Agglomération  
d'Hénin-Carvin



## Les déchèteries

Le SYMEVAD compte 11 déchèteries :

- 4 déchèteries de Douaisis Agglo :

- Arleux,
- Cuincy,
- Roost-Warendin,
- Sin le Noble.

- 4 déchèteries sur la CA Hénin-Carvin :

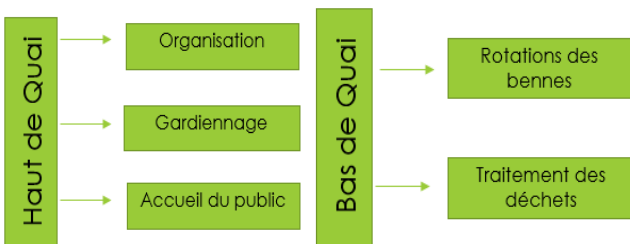
- Carvin,
- Courrières,
- Evin-Malmaison,
- Hénin-Beaumont.

- 3 déchèteries sur la CC Osartis-Marquion :

- Baralle
- Biache Saint Vaast,
- Vis en Artois.

La compétence « déchèterie » est scindée en deux,

- **le haut de quai** qui reste de la compétence des intercommunalités
- **le bas de quai** qui est de la compétence du SYMEVAD pour toutes les déchèteries



2024

Nombre d'équivalents temps plein :  
36 gardiens.

76 520 tonnes entrantes.

75 384 tonnes valorisées (valorisation  
matière et énergétique)

## III - Bilan technique et tonnages

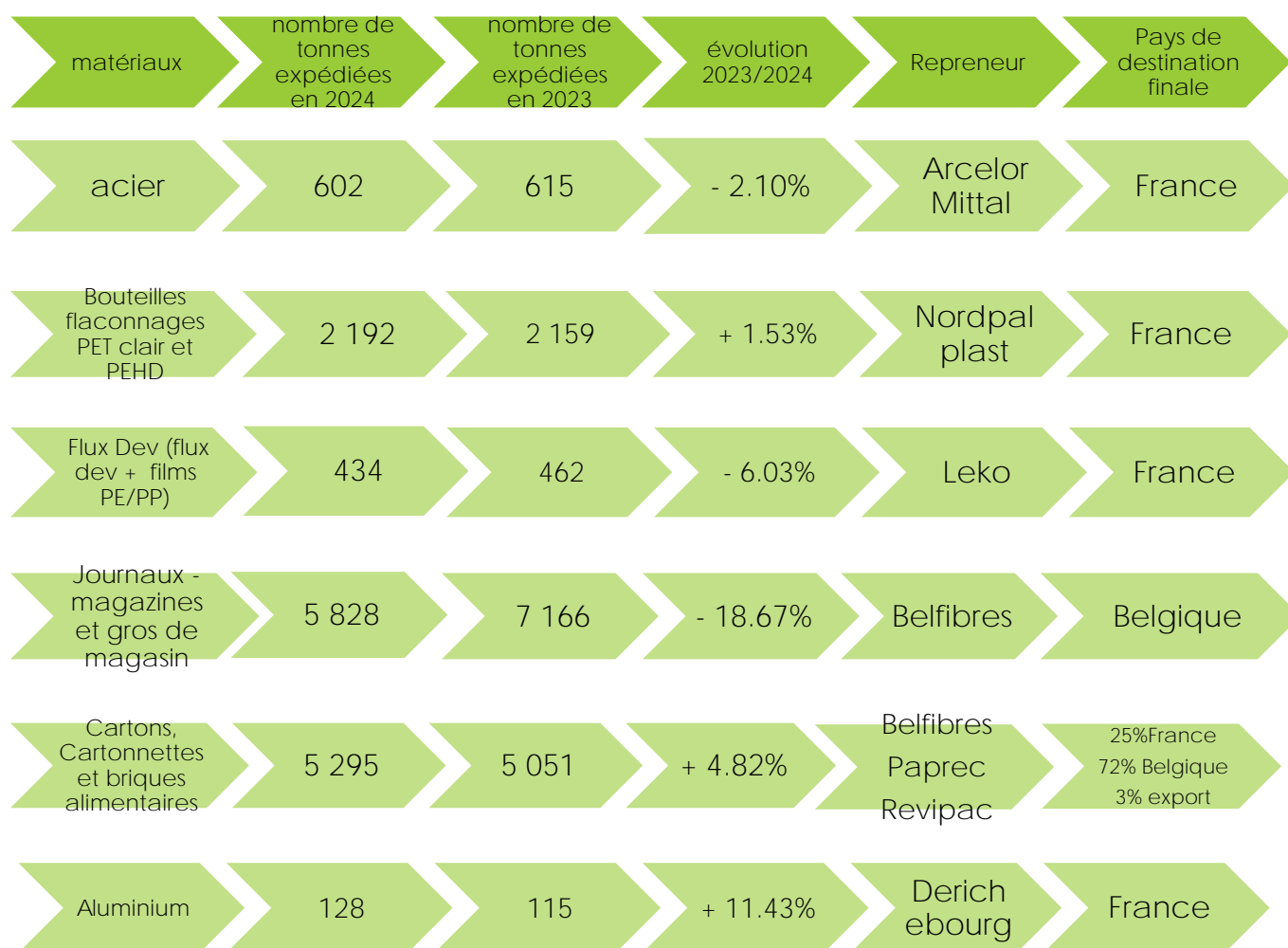
L'organisation des collectes sur les trois territoires peut être scindée en 6 filières différentes de traitement :



## Tri et recyclage des emballages et des papiers/cartons

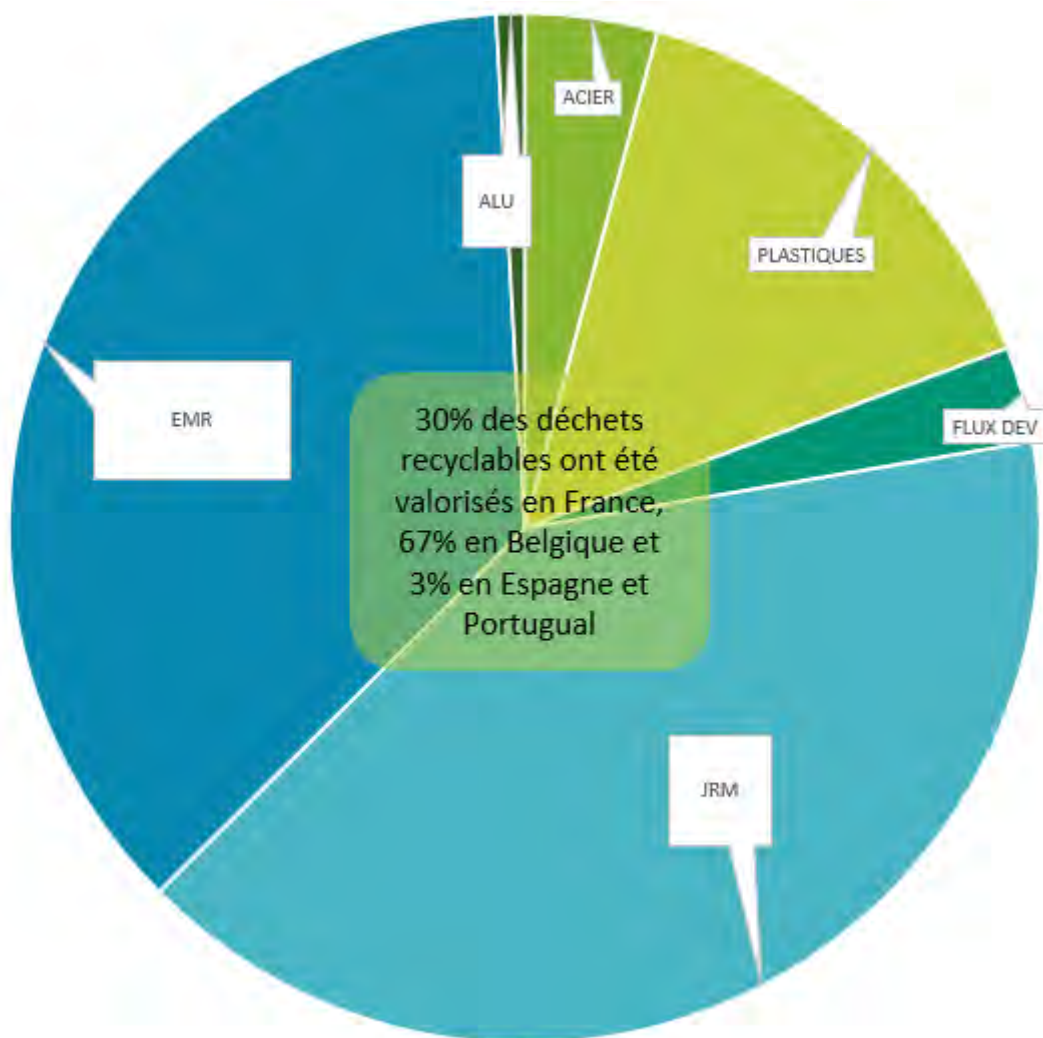
Le centre de tri a réceptionné 18 263 tonnes de déchets issues des collectes sélectives en porte à porte sur le SYMEVAD ainsi que 1358 tonnes des cartons issues de la collecte vespérale de Douaisis aggro et des déchèteries. Les emballages/papiers issus de la collecte sélective sont triés sur la chaîne de tri tandis que les cartons sont directement mis en balles.

Sur ces flux, 14 479 tonnes ont été recyclées de la manière suivante :



4 830 tonnes de refus de tri ont été produite sur le centre de tri et envoyés au TVME et en ISDND. Il s'agit des erreurs de tri des habitants, des produits non captés par le process (déchets trop petits ou imbriqués) et des refus de process. Cela correspond à 26.50 % des tonnages triés sur le centre de tri.

Synthèse des déchets sortis du centre de tri en 2024 :

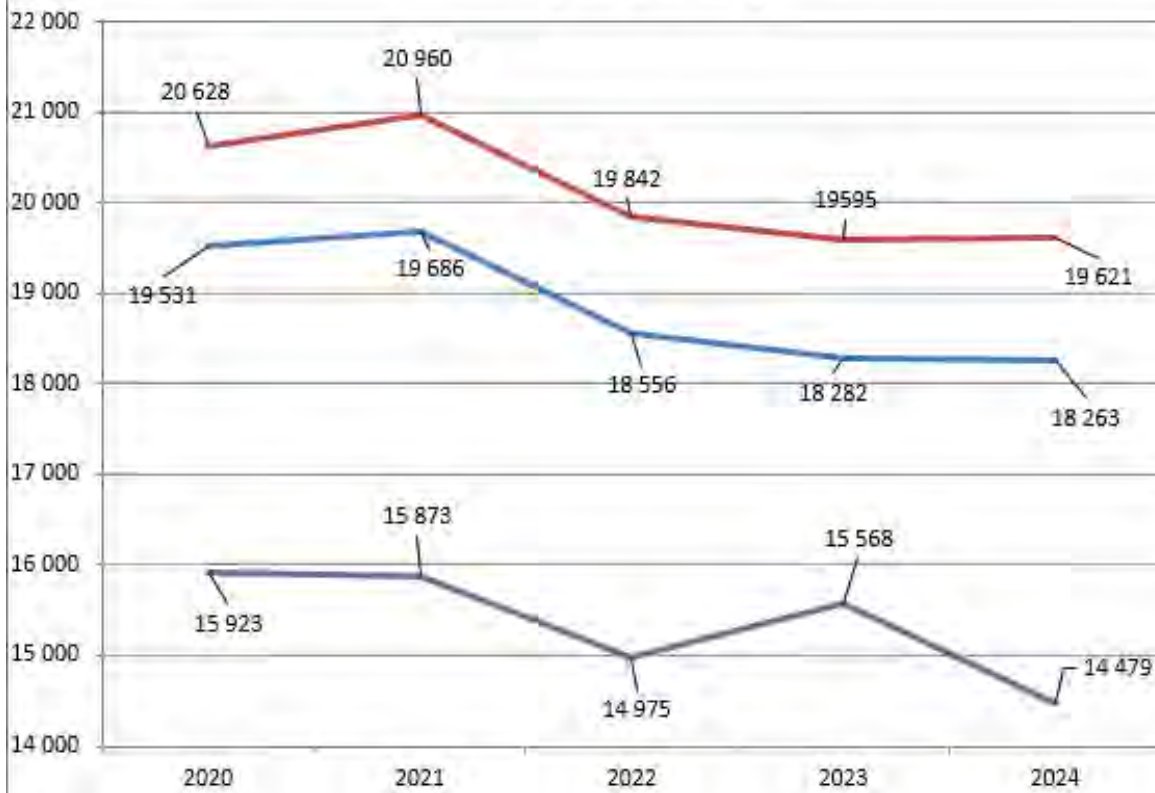


En 2024, le tonnage entrant au centre de tri issu du ramassage en porte à porte des déchets recyclables sur le territoire du SYMEVAD est resté stable (- 0.10%).

Cependant, la quantité de matière recyclée a baissé de 7.00%, les refus de tri ont augmenté de plus de 21% en 2024 par rapport à 2023. Cela s'explique par :

- ✓ L'augmentation des erreurs de tri des habitants (flux plastique autres que les emballages et imbriqués)
- ✓ L'augmentation des déchets fins (< à 50 mm) et les nouveaux flux (films et barquettes) que le process a du mal à capter.

## Evolution des tonnages du centre de tri sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)

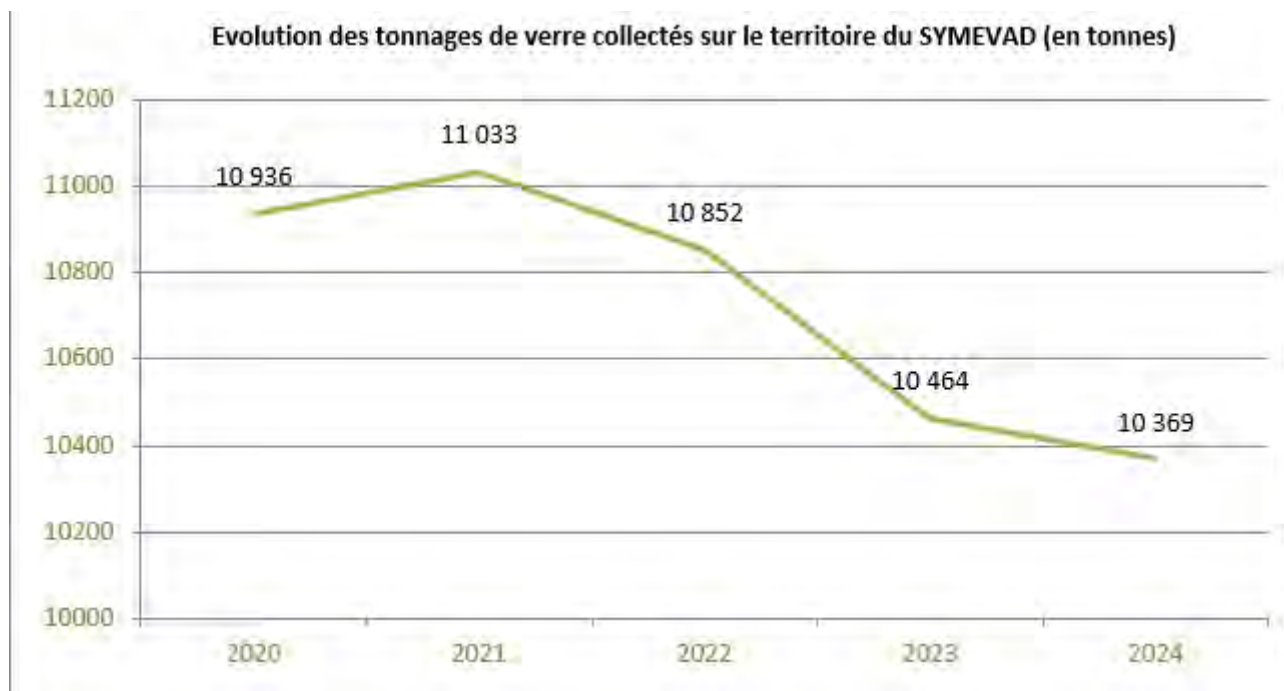


- tonnes entrantes CS uniquement
- tonnes entrantes CS + Cartons déchêtèries
- tonnes valorisées

## Tri et recyclage du verre

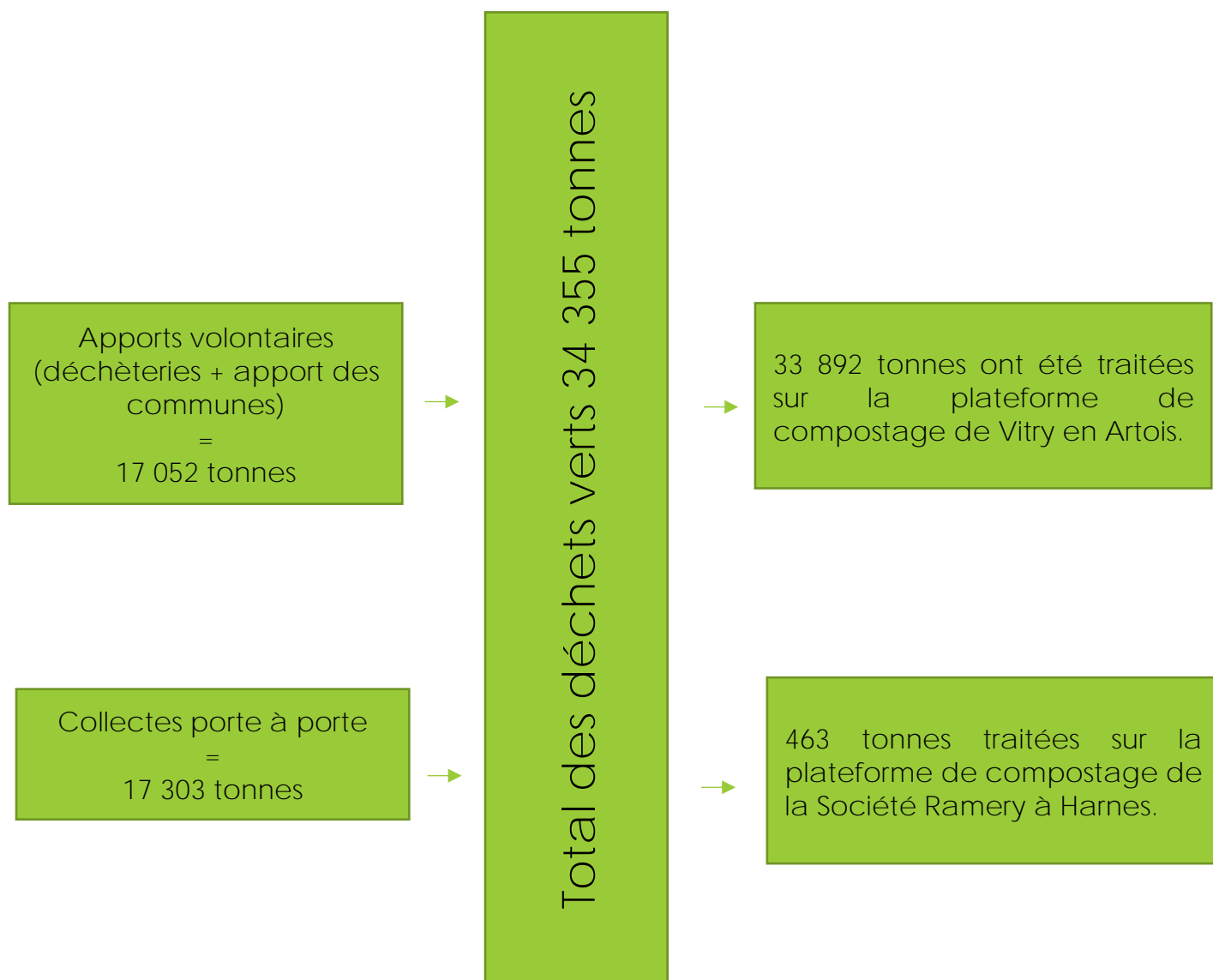
Le SYMEVAD a valorisé 10 369 tonnes d'emballages en verre en 2024.

Les tonnages de verre issus de la collecte sélective ont légèrement baissé en 2024 (- 0.91%)



## Traitement des déchets verts

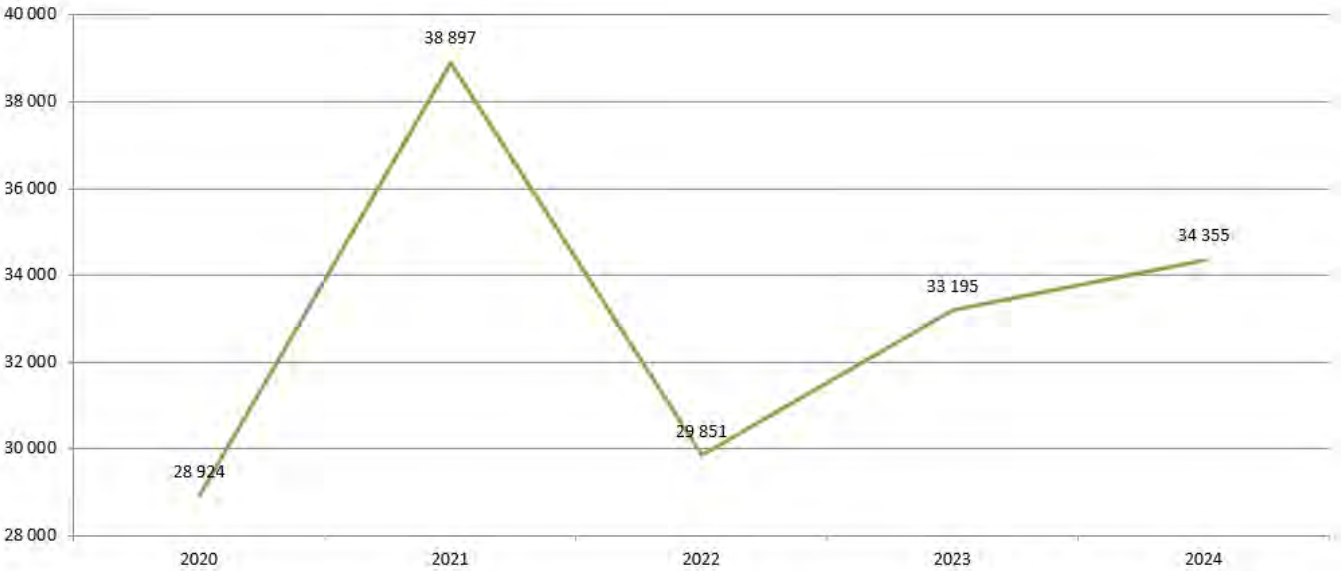
Le SYMEVAD a traité 34 355 tonnes de déchets végétaux en 2024 :



Les tonnages des déchets verts collectés sont fortement dépendants des conditions météorologiques avec des variations qui peuvent être importantes d'une année sur l'autre.

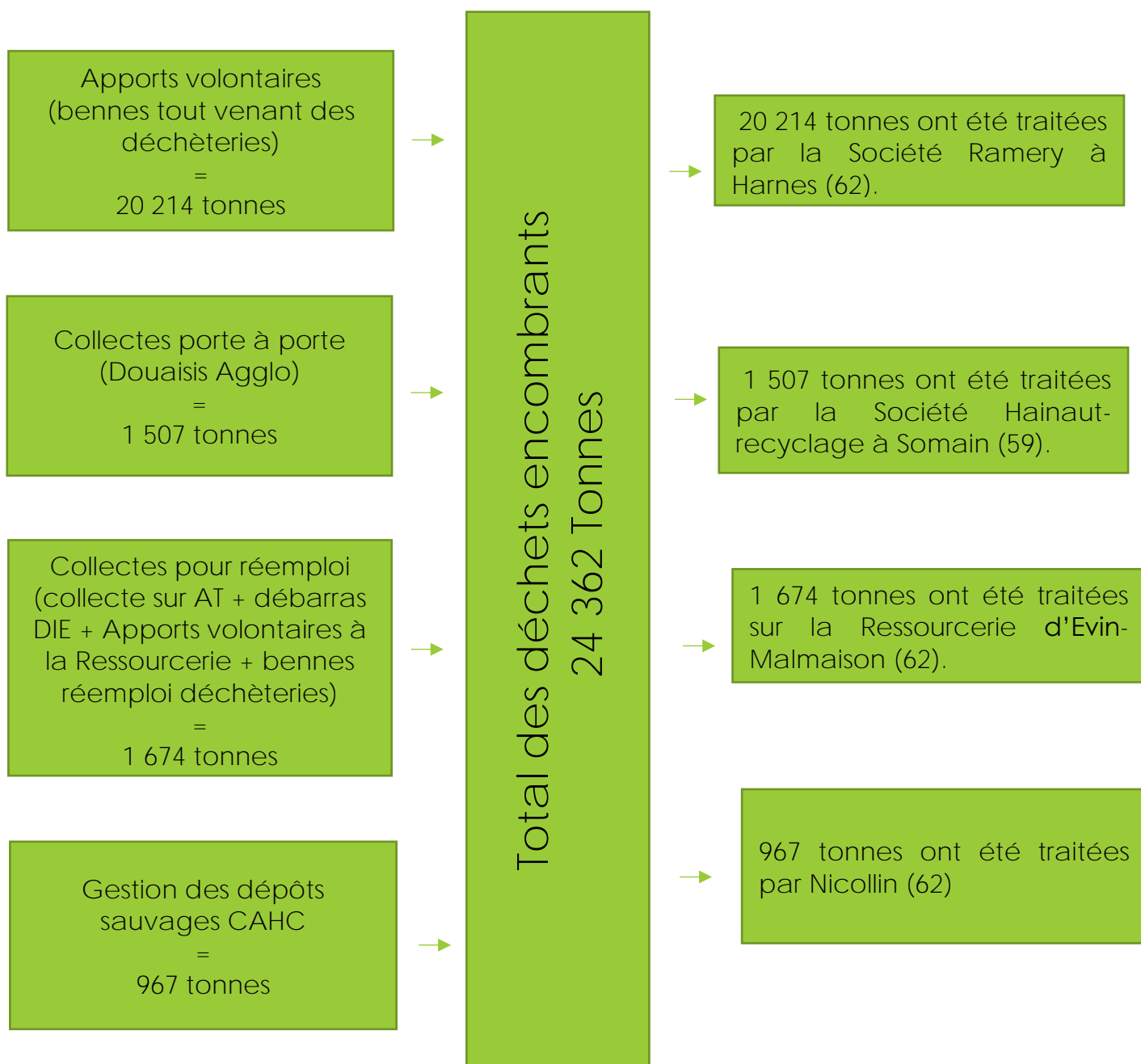
En 2024, les tonnages de déchets verts ont augmenté de 3.50% par rapport à 2023.

Evolution des tonnages de déchets verts collectés sur le territoire du SYMEVAD  
(en tonnes)



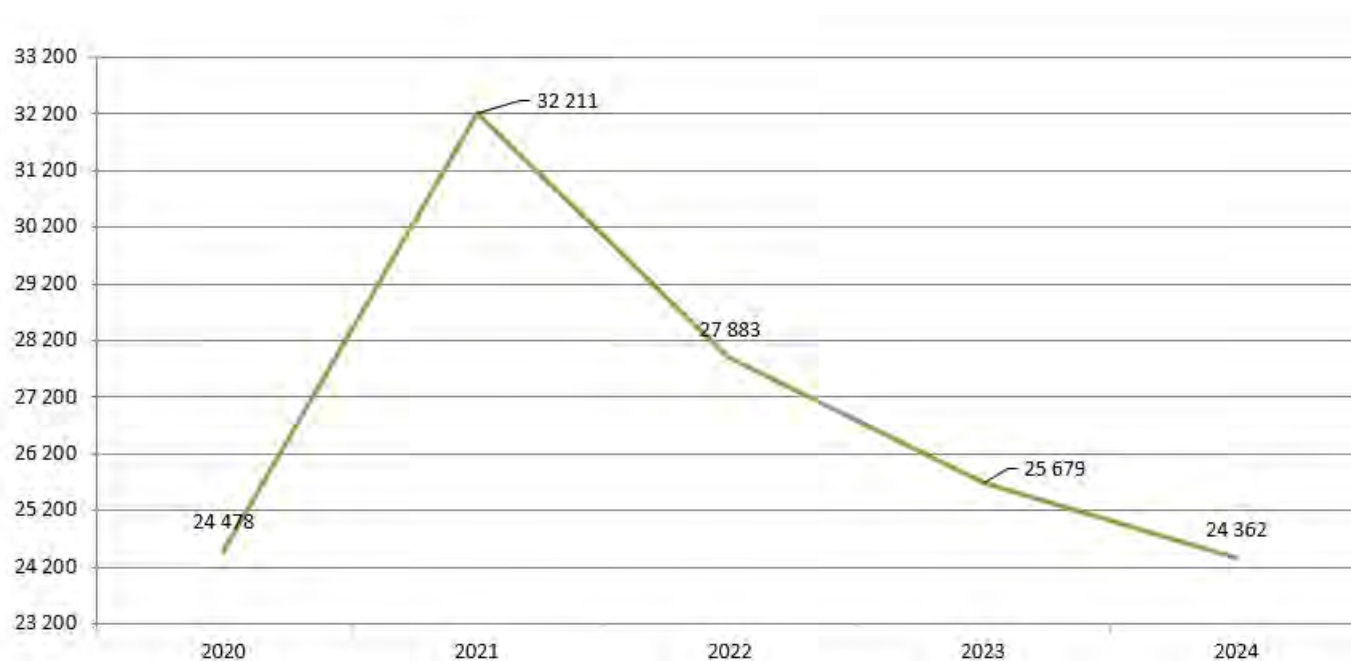
## Traitement des déchets encombrants

Le SYMEVAD a traité 24 362 tonnes de déchets encombrants en 2024 :



En 2024, les tonnages d'encombrants ont diminué de plus de 5 % par rapport à 2023.

Evolution des tonnages des déchets encombrants collectés sur le territoire du SYMEVAD  
(en tonnes)



## Traitement des déchets issus des déchèteries

Le tonnage des déchets traités sur l'ensemble des déchèteries est de 76 520 tonnes en 2024 (soit 4.66% de plus qu'en 2023)

Ces déchets ont été traités de la manière suivante :

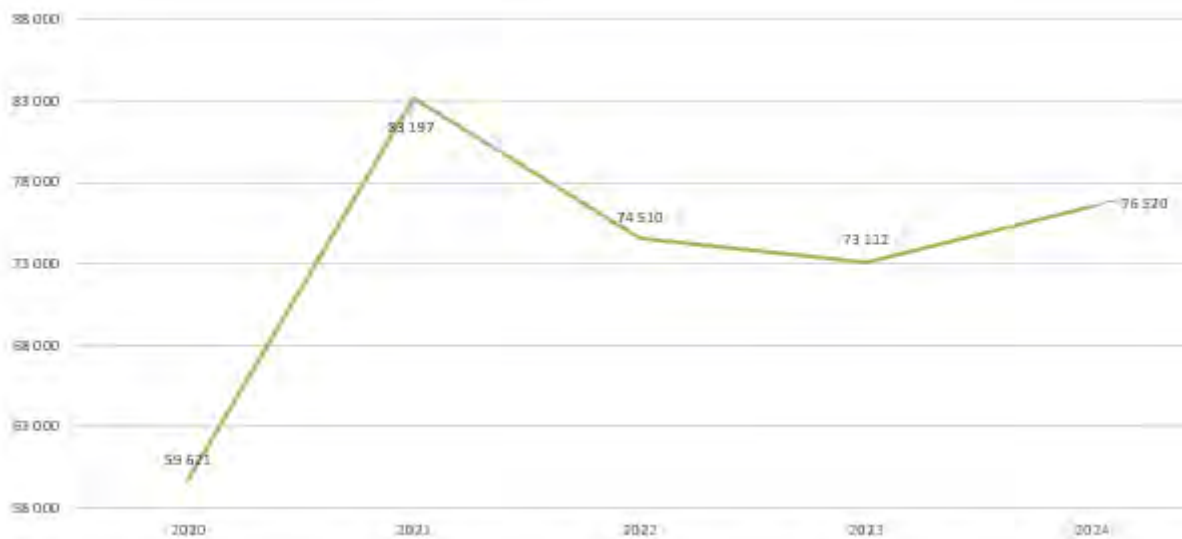
matériaux	nombre de tonnes expédiées en 2024	nombre de tonnes expédiées en 2023	évolution 2023/2024	Repreneur	taux et type de valorisation
déchets verts	14 763	13 460	+ 9.69%	CVO Symevad Vitry en Artois - Ramery Harnes	100 % valorisation organique
gravats	25 028	24 005	+ 4.26%	STB Evin malmaison et Vitry en artois	98 % valorisation matière
encombrants	20 214	21 015	- 3.81%	Ramery Harnes	20 % valorisation matière et 80% valorisation énergétique
bois	8 231	6 379	+29.02 %	Suez Noyelles Godault	100 % valorisation matière
ferraille	1 749	1 566	+11.68 %	Gallo Sin le Noble	100 % valorisation matière
papiers- cartons	1 226	1 164	+5.37%	Acteco - Nantes	100 % valorisation matière
DEA*	2 239	2 710	-17.39 %	Ramery Harnes et TRP seclin	94% valorisation matière et énergétique
DEEE**	2006	1 756	+14.26 %	Gallo et Envie2E Nord Seclin	90.50% valorisation matière et énergétique



\* DEA Déchets d'Équipement et d'Aménagement

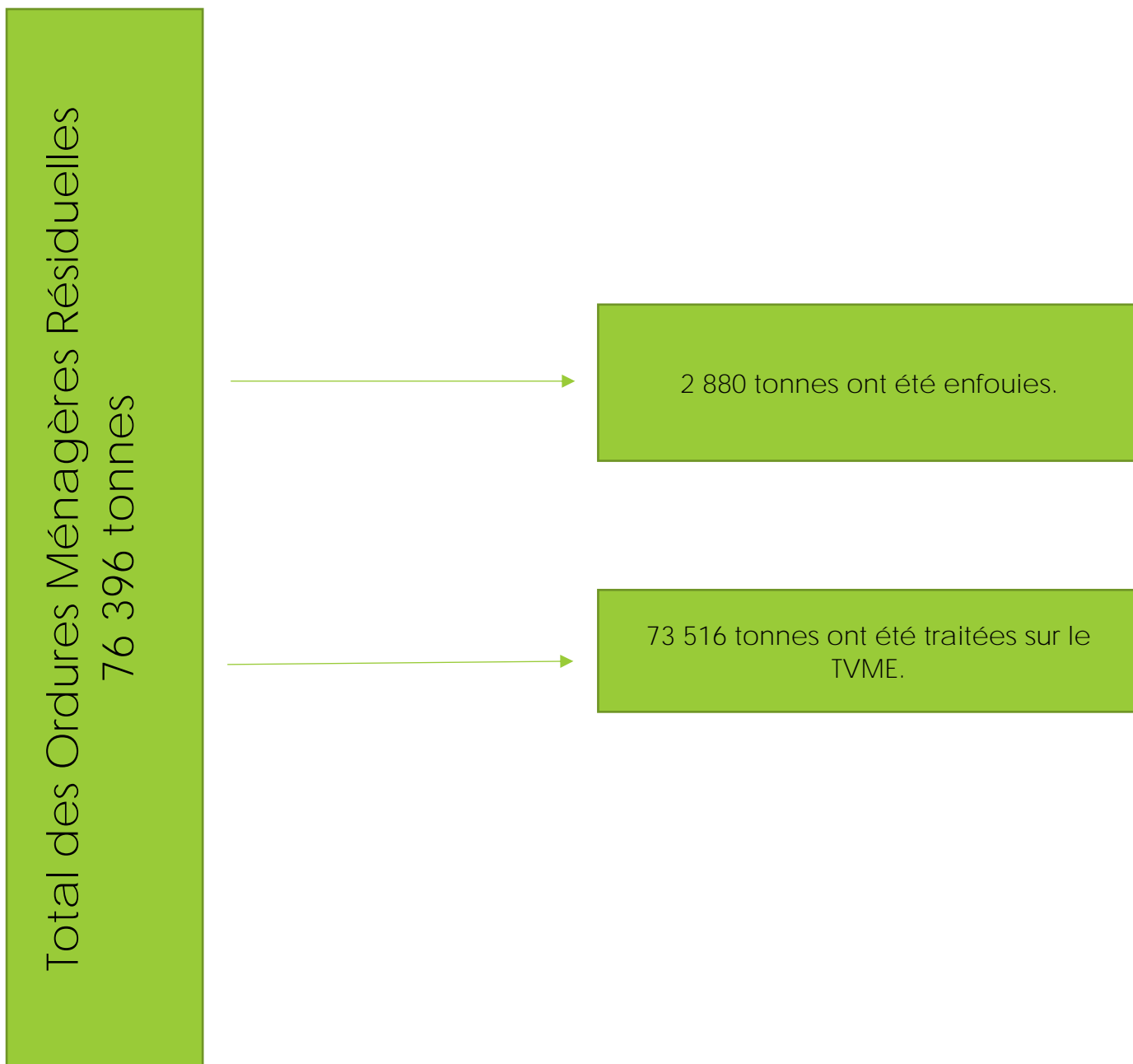
\*\* DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

## Evolution des tonnages de déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)

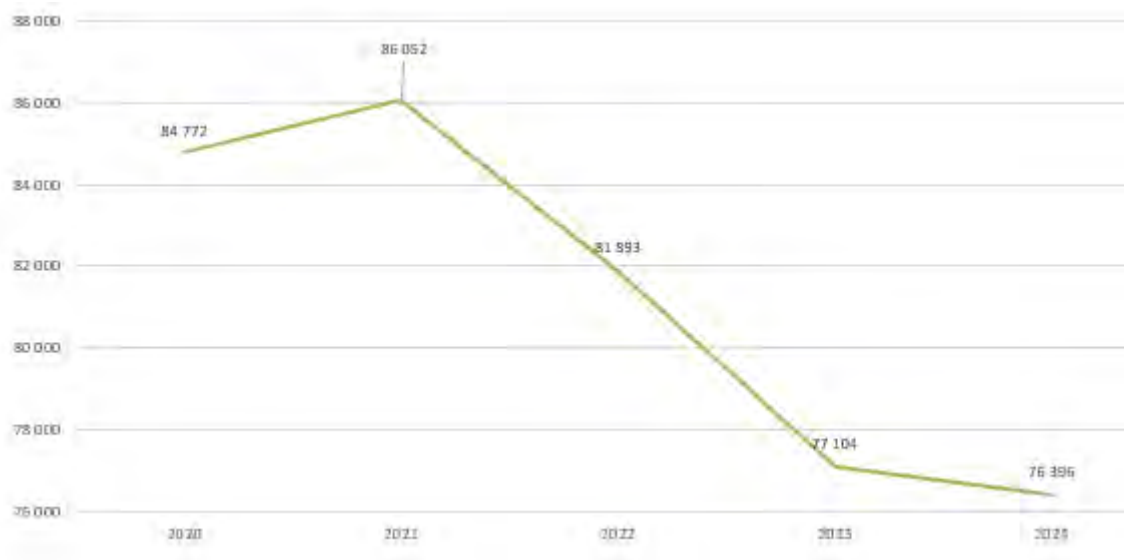


## Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Le SYMEVAD a traité 76 396 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2024 :



Evolution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes).



Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD a légèrement baissé (-0.91%) en 2024. C'est la première fois depuis la création du syndicat que le tonnage annuel est sous la barre des 77 000 tonnes.

## Synthèse des tonnages et évolution sur 5 ans Des Déchets Ménagers et Assimilés (en tonnes)

Type de déchets	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023 à 2024
Ordures Ménagères	84 772	86 052	81 893	77 104	76 396	-0,93%
Collecte Sélective	19 531	19 686	18 556	18 282	18 263	-0,10%
Verre	10 936	11 033	10 852	10 464	10 369	-0,92%
Déchets verts	25 909	33 803	29 851	33 195	34 355	3,38%
Encombrants	24 799	30 850	27 883	25 679	24 362	-5,40%
Déchèteries*	32 802	44 227	39 492	38 637	41 542	7,00%
<b>Total</b>	<b>198 749</b>	<b>225 651</b>	<b>208 527</b>	<b>203 361</b>	<b>205 287</b>	<b>0,94%</b>

\*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

## Répartition des tonnages 2024 par territoire

Type de déchets	DOUAISIS AGGLO		CAHC		OSARTIS		SYMEVAD	
	2024 (tonnes)	Kg/an/habt	2024 (tonnes)	Kg/an/habt	2024 (tonnes)	Kg/an/habt	2024 (tonnes)	Kg/an/habt
<b>Ordures Ménagères</b>	35 268	234	31 667	248	9 461	219	76 396	238
<b>Collecte sélective</b>	8 758	58	7 004	55	2 501	58	18 263	57
<b>Verre</b>	5 078	34	3 187	25	2 104	49	10 369	32
<b>Déchets verts</b>	16 132	107	11 141	87	7 082	164	34 355	107
<b>Encombrants</b>	10 333	69	9 626	75	4 403	102	24 362	76
<b>Déchèteries*</b>	19 570	130	14 764	116	7 208	167	41 542	129
<b>Total</b>	<b>95 139</b>	<b>632</b>	<b>77 389</b>	<b>606</b>	<b>32 759</b>	<b>758</b>	<b>205 287</b>	<b>639</b>

\*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

## Indice de réduction des déchets.

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2024 est calculé en multipliant le tonnage 2024 par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010 qui est l'année de référence qui correspond à l'indice 100. Il est ramené à l'habitant afin de s'affranchir des évolutions de populations.

Type de déchets	Ratio 2010 Kg/hbt/an (indice 100)	Ratio 2024 Kg/hbt/an	Indice de réduction
Ordures Ménagères	279	238	85.30
Collecte sélective	69	57	82.60
Verre	37	32	86.49
Déchets verts	119	107	119
Encombrants	75	76	101.33
Déchèteries*	110	129	117.27
Total	689	639	92.74

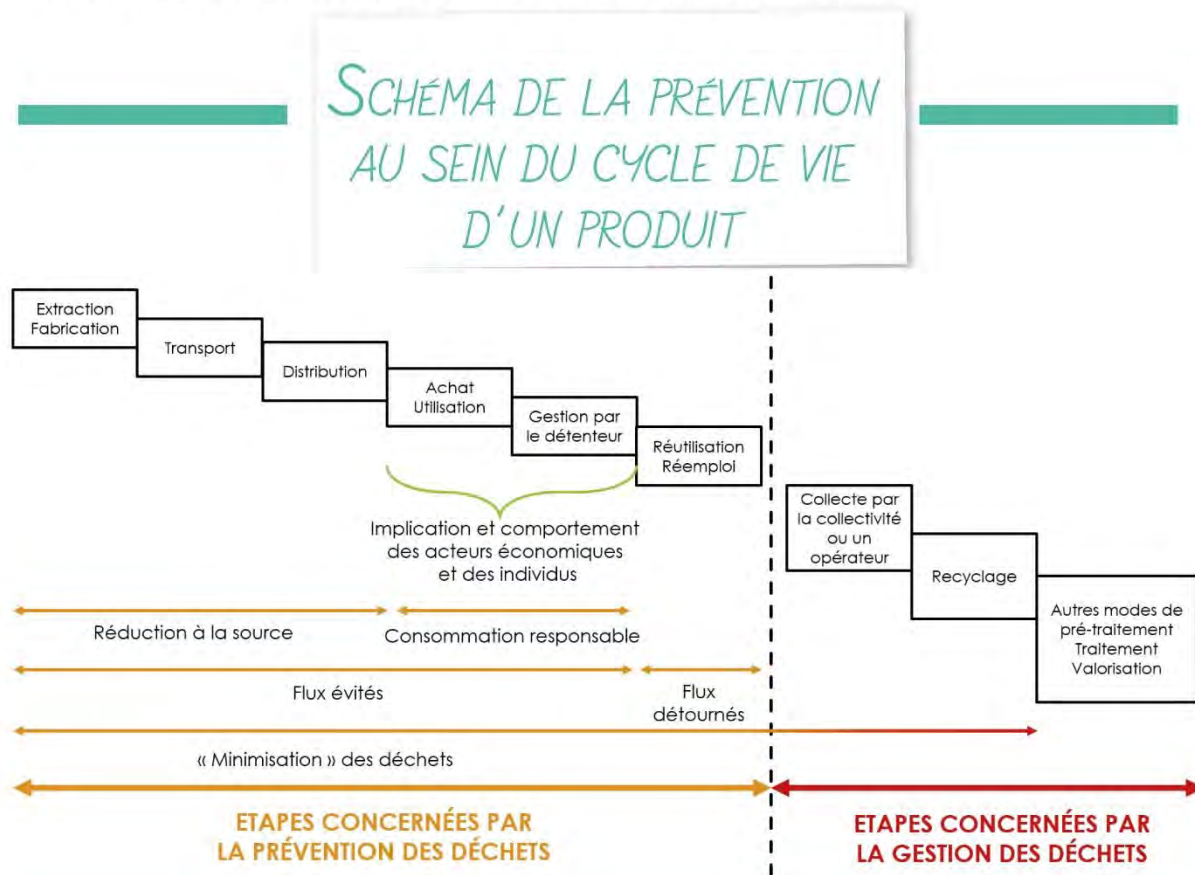
\*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

## IV - Prévention

# DÉFINITION DE LA PRÉVENTION

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation, en passant par la production et la vente.

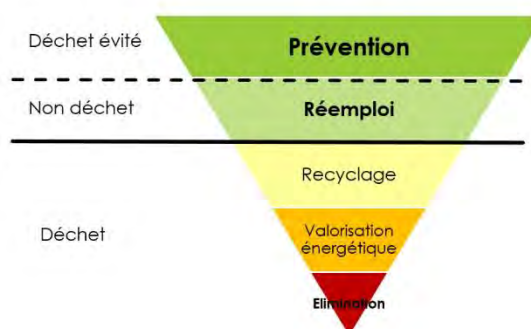
Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit, situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.



Source ADEME

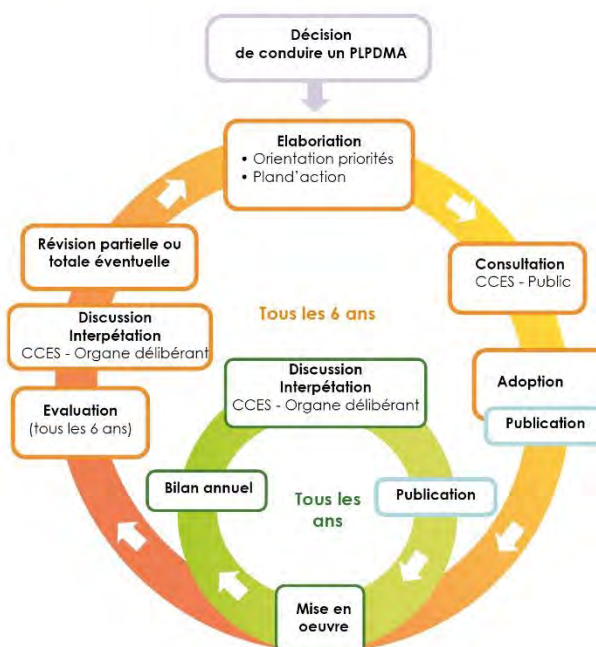
## HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Par la Directive européenne 2008/98 CE, la Prévention est devenue une priorité dans la gestion des déchets (article 4). Le schéma ci-contre illustre la hiérarchisation du mode de traitement des déchets.



## CYCLE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

Le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision des PLPDMA sont précisés dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015



# LE SERVICE PRÉVENTION

## LES FAITS MARQUANTS

### ● MOYENS HUMAINS

<b>MAI</b>	1 ETP en arrêt maladie
<b>JUIN</b>	Fin de la mise à disposition d'un ETP par le CAHC dans la dans le cadre de l'opération « Foyers Zéro Déchet spécial CAHC »
<b>NOV</b>	1 ETP en disponibilité

Renfort ponctuel par un contractuel et personnel du SYMEVAD pour certains événements

### ● DOSSIERS

- Compostage individuel ; forte demande
- Succès de la 1<sup>ère</sup> édition de l'opération « Foyers Zéro Déchet spécial CAHC »
- Succès des modules « Ecole, collège, Lycée presque Zéro Déchet »

## LE SERVICE PRÉVENTION EN 2024

### MOYENS HUMAINS

- 5 personnes au Service Prévention, puis 3 personnes (en fin d'année)  
1 responsable, 2 chargés de missions et 2 animateurs
- 1 responsable Communication (à 50%)
- 1 association des guides-composteurs : CADOSARCAHC
- 1 chargée de missions CAHC pour l'opération « Foyers ZD CAHC » (jusqu'au 30/06/2024)

### COÛT DU SERVICE

« Relativiser le coût de la Prévention par rapport aux coûts de gestion et d'élimination : en moyenne, le coût de la prévention est de 2€/hab/an, contre 90 €/hab/an pour la gestion globale des déchets » - Extrait du guide ADEME « Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA » 2018

Au SYMEVAD, le budget **Prévention représente 1,1 €/hab/an et environ 1% des dépenses totales** (moyens humains compris, hors frais généraux)



# QUELS IMPACTS AU QUOTIDIEN ?

## QUELQUES POINTS SAILLANTS DE LA LOI AGECE

- > Objectif : -15% des DMA en 2030, par rapport à 2010
- > Division par 2, de la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes, entre 2010 et 2025
- > Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- > Fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique (dont bouteilles plastiques) d'ici à 2040, avec échéancier à compter de 2021
  - > 2021-2025 : 1<sup>er</sup> décret 3R (Réduire – Réemployer – Recycler) avec 3 objectifs, d'ici fin 2025 :
    1. 20 % de réduction des Emballages Plastiques à Usage Unique (EPUU)
    2. 100% de réduction des EPUU « inutiles » (ex : blister ampoules)
    3. 100% recyclage des EPUU restants (d'où effort de conception)

## OÙ SE SITUE LE SYMEVAD ?

➔ Objectif : -15% des DMA en 2030, par rapport à 2010

Données SYMEVAD	2010	2024	Objectif AGECE 2030
kg/an/hab	689	629	586
Réduction par rapport à 2010 en %		-9.1%	-15%

➔ Division par 2, de l'enfouissement des déchets non dangereux non inertes, entre 2010 et 2025

Données SYMEVAD	2010	2024	Prévisionnel 2025	Objectif AGECE 2025
DMA enfouis	48 328	30 835	11 600	24 164
Réduction par rapport à 2010 en %		- 36%	-76%	- 50%



# INDICATEUR GLOBAL DU PLPDMA

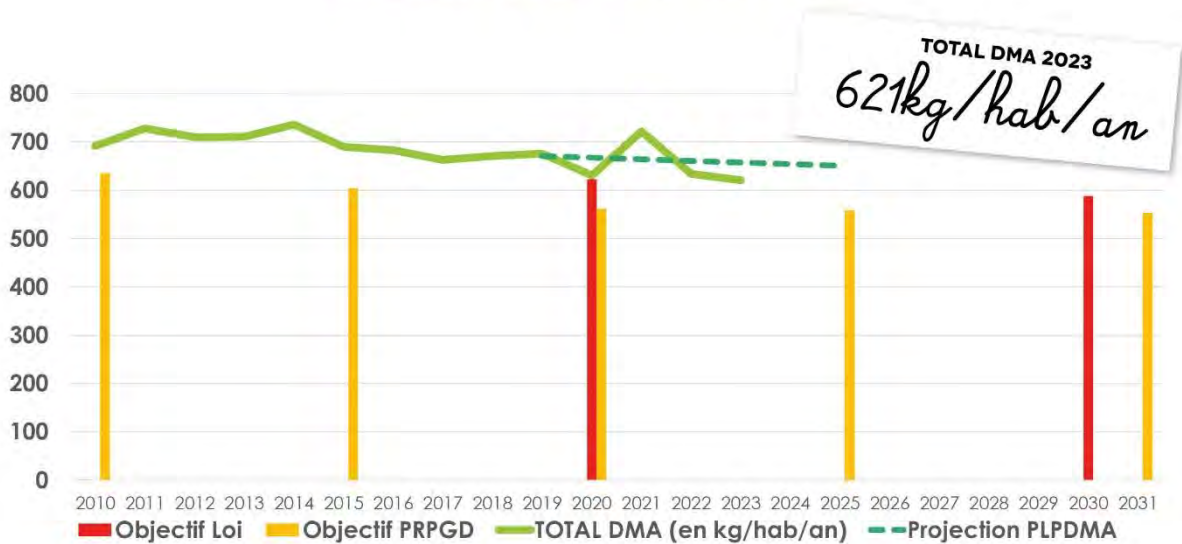


2019 671 kg/hab/an

Objectif 2025  
650 kg/hab/an

L'objectif retenu correspond à une baisse 3% des DMA en 6 ans.

## EVOLUTION DES TONNAGES DMA



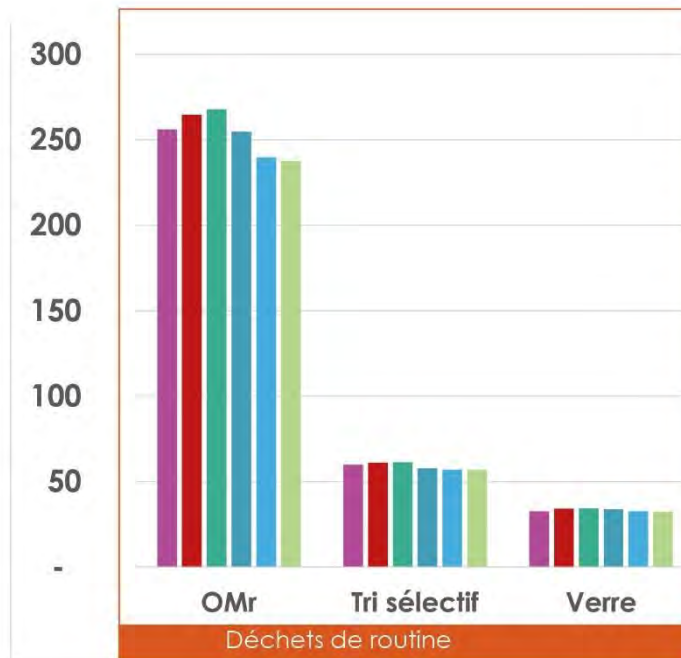
Le graphique ci-dessus permet de visualiser l'évolution des tonnages DMA traités par le SYMEVAD depuis 2010, ainsi que les objectifs de réduction retenus par le PLPDMA. Les colonnes correspondent aux années d'échéance fixées par les lois et le PRPGD\*, permettant ainsi de mieux se situer par rapport aux objectifs réglementaires de réduction des déchets.

\*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

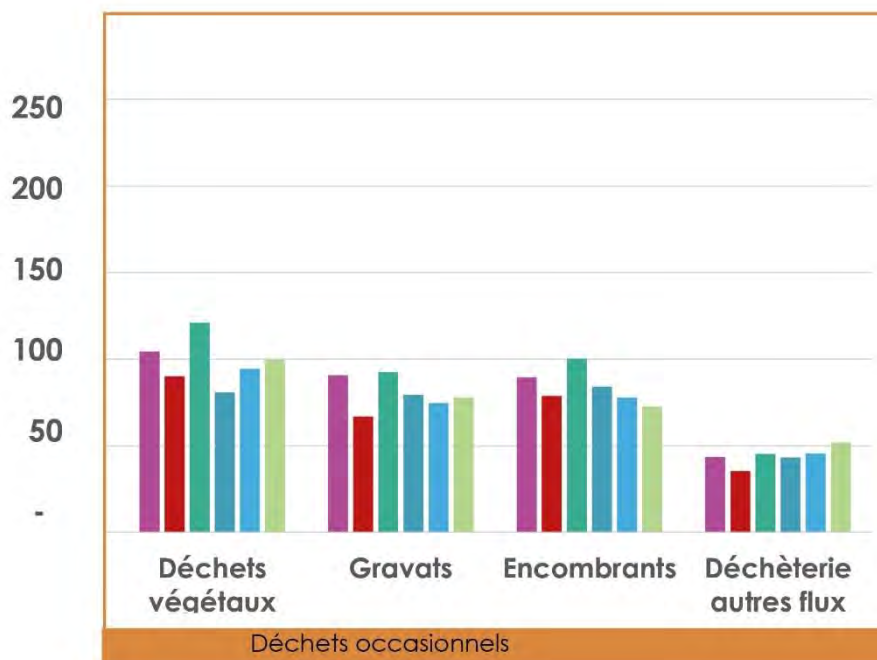
## SUIVI DES TONNAGES EN 2024

Evolution des tonnages DMA depuis 2019 (kg/hab/an)

■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



OMr : Ordures Ménagères Résiduelles





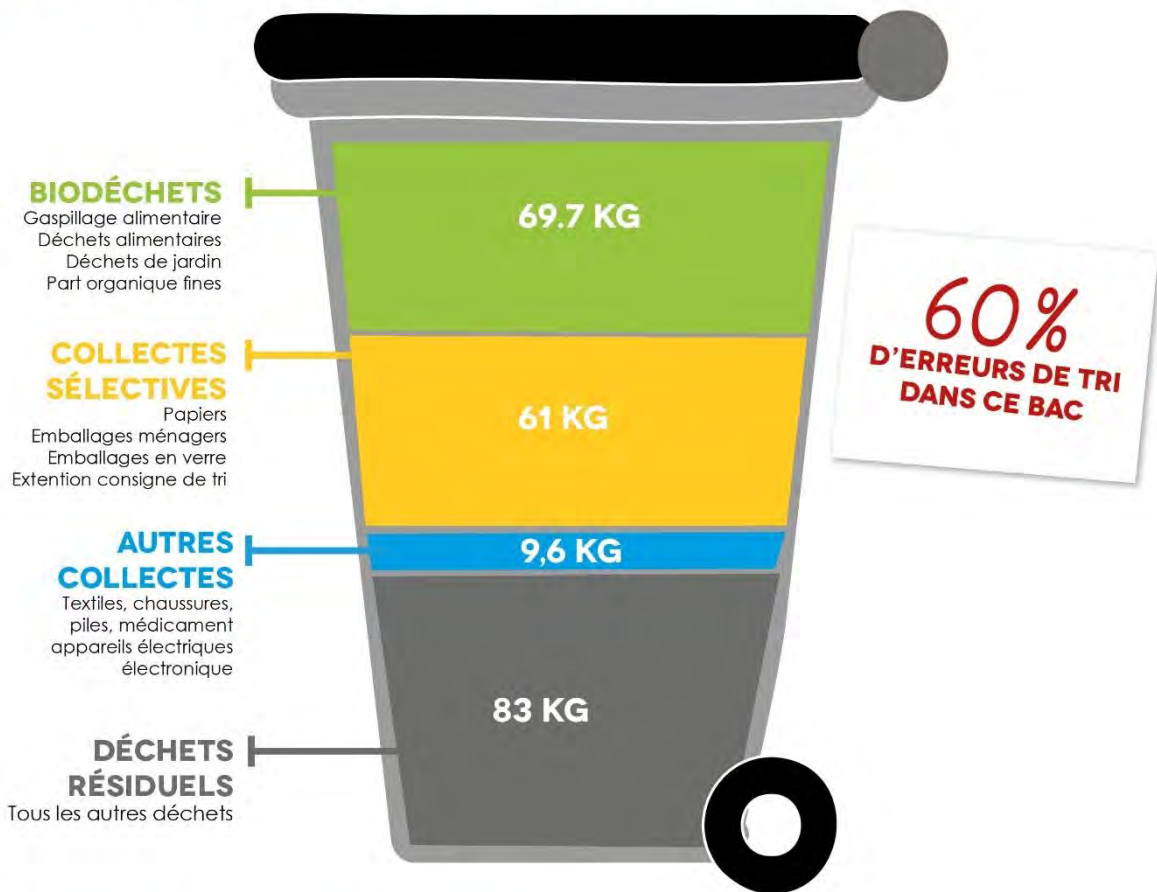
## FOCUS SUR...

### La caractérisation des ordures ménagères



Chaque habitant du territoire produit en moyenne 223.3 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles.

## ➔ Composition des ordures ménagères résiduelles



Données issues de la Caractérisation des OMr du SYMEVAD de décembre 2024

## ➔ Adoptez les bons réflexes !



\*La couleur et le mode de collecte des ordures ménagères varie selon votre collectivité de résidence

# PRÉSENTATION

Le PLPDMA a été élaboré dans la continuité des actions menées dans le cadre du dernier programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », et en tenant compte du diagnostic effectué au préalable.

Le plan d'actions se décompose en 8 axes



Axe 1  
**Compostage**



Axe 2  
**Gaspillage  
alimentaire**



Axe 3  
**Economie  
& Réemploi**



Axe 4  
**Consommation  
responsable**



Axe 5  
**Réduction  
de la nocivité**



Axe 6  
**Programme  
Consom' Acteurs**



Axe 7  
**Sensibilisation**



Axe 8  
**Technique déchets**



Pour découvrir l'ensemble des actions prévues dans le PLPDMA, scannez le QR Code ci-contre ou sur <https://cutt.ly/NkonLYW>



## ORIENTATIONS SUIVIES POUR L'ÉLABORATION DU PLPDMA



Privilégier les actions à fort potentiel de réduction, pour diminuer les tonnages



Démultiplier les actions expérimentales concluantes



Utiliser le dynamisme et la prise de conscience des administrés pour en faire des acteurs, voire des relais de la Prévention

*Humain - Proximité - Concret  
Participatif - Accompagnement*

## ORIENTATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE

2020



Adapter et prioriser les actions en fonction du contexte et des opportunités

2021



Renforcer le partenariat avec

- Les 3 EPCI (collecte & tarification)
- Les communes (proximité & implication terrain)

2022



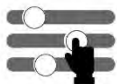
Toucher un maximum de personnes pour créer une prise de conscience de l'importance de la réduction des déchets

2024



Développer en priorité les actions concrètes de réduction des déchets

2024



Proposer des actions personnalisées pour accompagner le passage au Zéro Déchet

2025

Finaliser les actions du programme et projection vers le prochain PLPDMA





## AXE 1 : COMPOSTAGE

Enrichir la terre, avec du compost produit soi-même, avec ses propres déchets et in situ

### BILAN 2024



> 2 234 composteurs distribués  
Soit un total de 29 030 composteurs depuis 2007, représentant 22,2% des foyers équipés par le SYMEVAD  
> 43 réunions publiques (dont 6 en visio)



2024 :  
Mise en place du tri à la source des biodéchets (c'est à dire des déchets alimentaires et déchets de végétaux)

Actions	Réalisée(s) 2024	Objectifs 2025
Distribution de composteurs individuels	2 234	2 000 foyers supplémentaires 49 réunions
Distribution de vermicomposteurs	20	20
Sites de compostage partagé (placette, résidence, structure)	Réalisation d'un livret d'accompagnement pour les porteurs de projets  Suivi de 2 de compostages partagé portés par la ville de Douai	Réalisation de réunion d'information pour les communes
Module « Référént Aide-compostage »	Formation de « Référént aide composteur » élaboré et animé par le SYMEVAD 5 pers. formées	Formation de référents ou de guide composteur dans les communes volontaires
Bokashi	Test du système auprès de 10 foyers volontaire	Essai non concluant, aucune suite n'est donnée
Service de broyage en déchèterie	CAHC – opération de broyage en déchèterie 2 sessions	CAHC – renouvellement de l'opération
Formation Jardin ZD pour les pro.	Elaboration d'une formation « Jardin Zéro Déchet » à destination des professionnel (paysagiste, élagueur, jardinier communaux...)	



Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année





## AXE 2 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Réduire la quantité de denrées alimentaires jetées  
Promouvoir la qualité de l'alimentation et le local



Moins 50% de Gaspillage Alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015, notamment en restauration collective

Actions	Réalisée(s) 2024	Objectifs 2025
Accompagnement des cantines scolaires dans la lutte anti-gaspi	Partage de bonnes pratiques lors de journée technique des Modules Etablissement scolaire presque ZD  Rencontre avec le collège de Roost-Warendin autour de l'assiette unique	Accompagnement technique sur la réduction pour les services de restauration des communes volontaires  Organiser une journée technique dédiée au gaspillage alimentaire

### LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Chiffres clés - mise à jour 2024



# 3,7 milliards

de repas servis par an

moyenne du gaspillage pour la restauration collective =

# 100 g

par couvert par repas



#### GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Correspond uniquement à la partie comestible des déchets alimentaires. Comptabilisé aux étapes de préparation, service et reste assiette.

#### PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT



**Santé**

(centre hospitalier, EHPAD)

**120 g**



**Établissements scolaires**

**100 g**



**Entreprises/administrations**

**95 g**

ALLER PLUS LOIN





## AXE 3 : ÉCONOMIE & RÉEMPLOI

Accompagner et mettre en valeur des structures économiques et/ou sociales de proximité, engagées dans une démarche de Prévention

### BILAN 2024



> 1 nouveau Repair cafés : *Faumont*  
 Soit un total de 16 Repair café en activité dont *Cuincy, Lambres-lez-Douai, Leforest, Hénin-Beaumont, Douai, Flines-lez-Râches, Douges, Esquerchin, Quiéry-la-Motte, Cantin, Courchelettes, Palluel, Noyelles-Godault, Guesnain, Carvin, Faumont*  
 60% des appareils pris en charge par les repair-café ont pu être réparés



> Création d'un fonds pour le réemploi solidaire

> Création d'un indice de réparabilité sur les produits électriques et électroniques, et information sur les pièces détachées

> Soutien financier à la réparation

Actions	Réalisée(s) 2024	Objectifs 2025
Ouverture d'un magasin de vente d'occasion (type Ressourcerie)	Ouverture de la partie magasin de La Ressourcerie de Biache-Saint-Vaast  Ouverture d'une ressourcerie dans le Douaisis : Urban Ressource	
Accompagnement à la création de Repair Café	1 repair café : Faumont	Accompagnement à l'ouverture de nouveaux Repair-Café  Organisation d'une journée des Repair-Café  Proposer une formation à l'outil Restarter au Repair-Café
Mise en place de donnerie éphémère	Organisation par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin d'une journée de donnerie	Agglomération Hénin-Carvin : renouvellement de l'action avec l'organisation
Opération « Du tri dans ma penderie »	Dépôt d'un dossier pour appel à expérience Reboost	Organisation d'une tournée de collecte événementielle de TLC > 6 dates avec 450 kg de TLC/collecte

\*TLC : Textiles, linges de maison et chaussures



## AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informier et accompagner pour consommer autrement

Actions	Réalisée(s) 2024	Objectifs 2025
<b>COUCHES LAVABLES POUR LES FAMILLES</b>		
Accompagnement des familles à l'utilisation des couches lavables	29 familles dotées en « kit week-end »  Financement du reste à charge par plusieurs communes Financement du reste à charge par la CAHC pour les foyers de l'opération « foyers ZD »	50 familles dotées  Financement du reste à charge par davantage de communes
Partenariat avec maternité du territoire	> Clinique Saint Amé Lambres-lez-Douai 50% des familles dotées sont des familles « Saint Amé »	Clinique Saint Amé Renforcement du partenariat avec l'organisation de réunions d'information au sein de la structure  Mise en place d'un partenariat à la maternité de Dechy dans le même esprit que celui existant à la clinique St Amé
<b>SENSIBILISATION À L'UTILISATION DES PROTECTIONS MENSUELLES LAVABLES</b>		
Accompagnement des familles à l'utilisation des protections menstruelles lavables	6 réunions avec remise d'un kit « découverte » 143 pers. équipées  Financement du reste à charge par plusieurs communes Financement du reste à charge par la CAHC pour les foyers de l'opération « foyers ZD »	100 pers équipées  Financement du reste à charge par davantage de communes
Atelier couture	12 ateliers « pimp ta culotte » ( 9 tout public et 3 milieu scolaire) 111 pers.	5 ateliers
Intervention scolaire	2 lycées et 2 collèges 260 pers. avec remise d'un kit complet de démonstration et de 5 mini-kits par établissement	Renforcer le déploiement des interventions suite à la participation aux modules « Collège et Lycée presque Zéro Déchet »





## AXE 5 : PRODUITS DANGEREUX

Promouvoir des alternatives moins nocives pour la santé des utilisateurs et pour l'environnement

### BILAN 2024



> 1 session groupé Lallaing et Libercourt

> 11 agents formés



Possibilité de vente de médicaments à l'unité en pharmacie

Actions	Réalisée(s) 2024	Objectifs 2025
Formation des agents communaux à l'utilisation des produits ménagers naturels	<p>1 session regroupant 2 communes 11 pers. 10 kits remis</p> <p>&gt; 2 communes ont changé leur protocole d'entretien suite à l'accompagnement <i>Ecourt-Saint-Quentin et Evin-Malmaison</i></p>	<p>Elargissement aux structures en démarche ZD (collège, crèche..)</p> <p>Renforcement du suivi</p>





## AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis, à l'école,...

### BILAN 2024

#### MODULE « FOYERS ZD »

Edition spéciale Agglomération Hénin-Carvin – 7 communes hôtes  
Durée de 6 mois à partir d'octobre 2024 (1 thème/mois)



Alimentation



Produits chimiques



Fêtes et loisirs



Hygiène et Beauté



Vie quotidienne



DES DÉFIS À RELEVER  
À VOTRE RYTHME



FACILITATEURS  
FINANCIERS



Affichage d'un bonus/malus sur certains produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause

#### MODULE « ETABLISSEMENT SCOLAIRE PRESQUE ZÉRO DÉCHET »

	Ecole	Collège	Lycée
	2 séances de 3H	1 séances de 3H	
	Trinôme Enseignant / Commune / Parent	Trinôme Collège / Parent / Conseil Départemental	Trinôme Lycée / Parent / Conseil Régional
	Des défis à relever avec les élèves	Des accompagnements ZD et des actions à mener	
	Accompagner les établissements pour qu'ils obtiennent		

\*\*E3D : Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable



## AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis, à l'école,...

Actions	Réalisée(s) 2024	Objectifs 2025
Programme Consom'Acteurs Famille > Foyers Zéro Déchet	<p><b>« Foyers Zéro Déchet spécial CAHC »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Fin 1<sup>ère</sup> édition : 180 foyers participants</li> <li>&gt; Lancement d'une 2<sup>ème</sup> édition en autonomie par la CAHC avec conseils contenus du SYMEVAD entre 100 et 110 pers</li> <li>&gt; Conférence ZD animée par Jérémie Pichon 180 participants</li> </ul>	<p><b>« Foyers Zéro Déchet spécial CAHC »</b></p> <p>Finalisation de la 2<sup>e</sup> édition Réflexion sur la 3<sup>e</sup> édition</p>
Défi « Zéro encombrement dans mon logement »	6 foyers-témoins accompagnés	
Module « Ecole presque Zéro Déchet » en lien le label E3D* et avec l'OCCE**.	5 groupes - 22 écoles 75 pers.  Validation par l'IEN d'Hénin-Beaumont	100 pers.  Validation par d'autres IEN***
Module « Collège presque Zéro Déchet »	3 sessions 13 collèges 53 pers.	Faire participer 50% des collèges du territoire (17 collèges)
Module « Lycée presque Zéro Déchet »	Session test : 6 lycées 13 pers.	
Organiser des journées techniques de témoignages d'actions scolaires ZD	2 matinées techniques total participants 39	Renouveler ces rendez-vous avec des thèmes identifiés : Réparation et Gaspillage Alimentaire

\*\*E3D : Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable

\*\*OCCE : Office Central de Coopération à l'Ecole

\*\*\* Inspecteur de l'Education Nationale



Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année



## AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets

Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

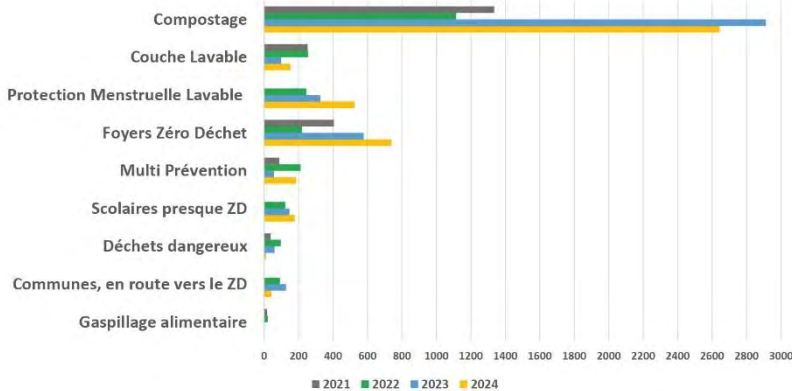
## BILAN 2024



> 4 200 visiteurs des sites pédagogiques du SYMEVAD répartis de la façon suivante

Centre de tri	2 696
Ressourcerie	1 002
Jardin	502

Animations hors visites  
- nombre de personnes sensibilisées -



> 4 475 personnes sensibilisées

> 161 actions extérieures



> Un logo unique pour le tri (Triman),



avec information sur le geste à effectuer

> Elus et fonctionnaires de collectivités suivent une formation sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets





## AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets

Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

Actions	Réalisée(s) 2024	Objectifs 2025
Visite des équipements pédagogiques du SYMEVAD	4200 pers	5 200 pers
Adaptation de la visite « centre de tri »	> Réflexion sur l'évolution des animations pavillons et élaboration du nouveau parcours de visite > mise à jour d'animation dans le Pavillon	Elaboration et mise en oeuvre des nouveaux messages et animations suite aux travaux Mise en place des nouveaux éléments du pavillon et agencement du belvédère
Sensibilisation des mairies (élus et agents) au Zéro Déchet, avec le module « Communes, en route vers le Zéro Déchet »	1 commune - 4 pers.  Suivi enquête passage à l'action de l'édition 2023 5 communes sur 37 ont répondues	Suivi des communes sensibiliser  Elaboration et animation d'un module « Agent-relais presque Zéro Déchet » pour mener des actions en interne (éco-exemplarité) et externe (auprès des habitants)
Sensibilisation des sociétés/entreprises au Zéro Déchet, avec le module « Entreprises, en route vers le Zéro Déchet »	3 sessions 41 pers	A organiser sur demande
« kits communication » pour les 98 communes et les 3 EPCI,	Transmission systématique des informations Prévention aux collectivités	Maintien du lien avec les communes
Réalisation de vidéos et/ou spot radio en lien avec les actions de prévention	Campagne radio promotion actions compostage, couches lavables et protections menstruelles lavables	> Vidéos 3 en interne
Campagne « Trier ses déchets, c'est bien, en produire moins c'est mieux »	Réponse à l'appel à projet Léko « communication » pour mise en place d'actions de communication à l'échelle du SYMEVAD  > Diffusion d'un spot radio sur le thème du Vrac	Déploiement de la stratégie de communication de ma campagne
Notoriété via Témoignage du SYMEVAD « hors les murs »	Nombreuses sollicitations par des collectivités pour des infos. sur le PLPDMA ou actions menées <i>ex: Métropole de Grenoble et actions couches lavables Témoignage en Région sur l'accompagnement Repair Café</i>	En fonction des sollicitations
Mise en valeur de l'arboretum		Inauguration



Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année



## AXE 8 : TECHNIQUE DECHETS

Identifier et agir, avec les 3 EPCI « collecte », sur les thématiques dépendant de leur compétence et permettant d'améliorer les actions de prévention

### BILAN 2024



> 2024

Harmonisation des couleurs des poubelles

Actions	Réalisée(s) 2024	Objectifs 2025
Sensibilisation Elus	Sensibilisation sur la filière TLC avec visite des usines en lien avec le Relais 10 pers.	Sensibilisation à filière consigne du verre en réemploi
Groupe de travail « généralisation du tri à la source des biodéchets » avec les 3 EPCI	réunion en juillet 2024	Expérimentation de Douaisis Agglo pour la collecte des gros producteurs de biodéchets
Déchets dans les cimetières	Soutien technique de la CAHC pour opération prévention et de tri des déchets dans les cimetières	Sur demande Aide à l'intégration des messages de prévention
Actions de Sensibilisation ponctuelle en déchèterie	Opération « zéro gaspi en déchèterie » Agglomération Hénin-Carvin Mise en place de zone de donnerie pendant 1 semaine Douaisis Agglo Sensibilisation au réemploi en entrée de la déchèterie de Sin-le-noble 2 journées	Agglomération Hénin-Carvin renouvellement de l'opération avec minim une session d'une semaine  Douaisis Agglo Sensibilisation réemploi en entrée de la déchèterie de Sin-le-noble chaque samedi d'avril à septembre en lien avec structure de l'ESS*
Intégration d'une zone de réemploi / donnerie	Agglomération Hénin-Carvin réagencement des zones réemploi existantes dans leurs déchèteries	Agglomération Hénin-Carvin et Douaisis Agglo études en cours dans le cadre de la refonte des déchèterie de Sin-le-noble et Hénin-Beaumont
Collecte Hors-Foyer (HF)	Réponse à l'appel à projet Léko pour l'obtention d'un soutien pour un ETP	Recrutement d'un ETP Audit de la collecte HF sur le territoire Elaboration d'un plan d'action
Outil technique	Réponse à l'appel à projet Léko « communication » pour déploiement d'une solution numérique pour accompagner le geste de tri et de réduction des déchets	Développement d'une solution à l'échelle du SYMEVAD en partenariat avec les 3 EPCI

Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année

ETP : Equivalent Temps Plein

ESS : Economie Sociale et Solidaire

## V - Bilan financier

Le SYMEVAD étant assujéti à la TVA, l'ensemble des éléments financiers ci-après est exprimé en € hors taxe.

Les données sont extraites du compte administratif 2024.

Le SYMEVAD possède deux budgets :

- Budget « énergie renouvelable »
- Budget principal

## 1- Budget « énergie renouvelable »

Ce budget annexe (Service Public Industriel et Commercial) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri d'EVIN MALMAISON ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME, basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

### A - Les résultats du compte administratif 2024

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	0,30		418 398,64		418 398,94
Opérations de l'exercice	1 756 086,86	1 803 481,40	770 220,68	1 273 795,53	2 526 307,54	3 077 276,93
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>47 394,54</b>		<b>503 574,85</b>	<b>- 550 969,39</b>	
Totaux	1 756 086,86	1 803 481,70	770 220,68	1 692 194,17	2 526 307,54	3 495 675,87
<b>Résultats de clôture</b>		<b>47 394,84</b>		<b>921 973,49</b>		<b>969 368,33</b>
Restes à réaliser					-	
Totaux cumulés	1 756 086,86	1 803 481,70	770 220,68	1 692 194,17	2 526 307,54	3 495 675,87
<b>Résultats définitifs</b>		<b>47 394,84</b>		<b>921 973,49</b>		<b>969 368,33</b>

Le compte administratif (CA) 2024 présente donc les résultats suivants :

- ➔ Section d'exploitation : + 47 394,84 €
- ➔ Section d'investissement : + 921 973,49 €

### B - La section d'exploitation 2024

#### Dépenses d'exploitation par filières d'énergie

Chapitre	DEPENSES D'EXPLOITATION								
	BIOMETHANE			ELECTRICITE			Total crédit 2024	Total CA 2024	
	Crédit 2024	Exécution 2024	%	Crédit 2024	Exécution 2024	%		€	%
O11	- €	- €	0%	4 400.00 €	930.31 €	100%	4 400.00 €	930.31 €	0%
65	2.00 €	- €					2.00 €	- €	0%
66	95 160.00 €	95 144.41 €	80%	24 500.00 €	24 479.00 €	20%	119 660.00 €	119 623.41 €	7%
67	361 737.61 €	963 202.46 €	0%		- 601 464.85 €	-166%	361 737.61 €	361 737.61 €	21%
Ss total D-réelles	456 899.61 €	1 058 346.87 €	219%	28 900.00 €	- 576 055.54 €	-119%	485 799.61 €	482 291.33 €	27%
O42	365 000.00 €	365 000.00 €	29%	935 199.07 €	908 795.53 €	71%	1 300 199.07 €	1 273 795.53 €	73%
Ss total D-ordre	365 000.00 €	365 000.00 €	29%	935 199.07 €	908 795.53 €	71%	1 300 199.07 €	1 273 795.53 €	73%
<b>Total dépenses</b>	<b>821 899.61 €</b>	<b>1 423 346.87 €</b>	<b>81%</b>	<b>964 099.07 €</b>	<b>332 739.99 €</b>	<b>19%</b>	<b>1 785 998.68 €</b>	<b>1 756 086.86 €</b>	<b>100%</b>

Au titre de l'exécution 2024, les dépenses d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 81 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie biométhane
- ✓ 19 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie électricité

En neutralisant le reversement au budget principal (D-67) soit 361 K€, qui est la contraction des produits et des charges de la section d'exploitation (dans la limite des crédits votés D-67), les dépenses de la section **d'exploitation** 2024 sont constituées principalement de dépenses d'ordres (D-042), et de charges financières (D-66).

S'agissant du chapitre D-042, il est à souligner qu'en plus des dotations aux amortissements comptables constatées chaque année, des opérations comptables de réforme liées à la centrale photovoltaïque du centre de tri ont été comptabilisées (803 K€). En effet, sur la fin de l'année 2023, la centrale photovoltaïque existante (ancien bâtiment) a dû être arrêtée pour des questions de sécurité incendie, au regard de l'audit de sécurité réalisé par un expert indépendant concluant à un risque majeur d'incendie en cas de maintien en fonctionnement, rendant ainsi son utilisation impossible.

L'écriture comptable 2024 relative à la réforme (dépenses et recettes) de cet équipement a ainsi impacté temporairement le reversement au budget principal de cette même année :

- Reversement au budget principal CA 2023 (D-67) : 867 723.19 €
- Reversement au budget principal CA 2024 (D-67) : 361 737.61 €

NB : Attention, pour la partie TVME, et pour l'injection du biométhane, il n'y a pas de charges associées dans le budget (personnel, cout d'exploitation). Ces coûts ne peuvent être individualisés du reste de l'exploitation du TVME et sont donc intégrés dans le budget principal (contrat d'exploitation).

### Recettes d'exploitation par filières d'énergie

Chapitre	BIOMETHANE			ELECTRICITE			Total crédit 2024	Total CA 2024	
	Crédit 2024	Exécution 2024	%	Crédit 2024	Exécution 2024	%		€	%
75	1 450 300.00 €	1 470 741.41 €	100%	- €	- €	0%	1 450 300.00 €	1 470 741.41 €	82%
77	- €	- €	0%	- €	654.57 €	100%	- €	654.57 €	0%
<b>Ss total R-réelles</b>	<b>1 450 300.00 €</b>	<b>1 470 741.41 €</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>	<b>654.57 €</b>	<b>0%</b>	<b>1 450 300.00 €</b>	<b>1 471 395.98 €</b>	<b>82%</b>
O42		- €	0%	335 698.38 €	332 085.42 €	100%	335 698.38 €	332 085.42 €	18%
<b>Ss total R-ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>335 698.38 €</b>	<b>332 085.42 €</b>	<b>100%</b>	<b>335 698.38 €</b>	<b>332 085.42 €</b>	<b>18%</b>
OO2	0.30 €	0.30 €	100%		- €	0%	0.30 €	0.30 €	0%
<b>Total recettes</b>	<b>1 450 300.30 €</b>	<b>1 470 741.71 €</b>	<b>82%</b>	<b>335 698.38 €</b>	<b>332 739.99 €</b>	<b>18%</b>	<b>1 785 998.68 €</b>	<b>1 803 481.70 €</b>	<b>100%</b>

Au titre de l'exécution 2024, les recettes d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 82 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie biométhane
- ✓ 18 % du budget « énergie renouvelable » concerne la partie électricité

La structure de **la section d'exploitation** (fonctionnement) en recettes est constituée en grande partie de revente d'énergie (R-75), et ne concerne que des recettes liées à l'injection de biométhane issues du TVME (1.47 M€), en raison de l'arrêt de la centrale photovoltaïque intervenu en fin d'année 2023 (aucune production d'électricité sur 2024).

Enfin, au même titre que les écritures de réforme 2024 en dépenses d'exploitation, des opérations d'ordre ponctuelles **en recettes d'exploitation** (D-042), ont été exécutées afin de sortir comptablement les subventions associées à la centrale photovoltaïque soit 292 K€ au titre de 2024.

## C - La section d'investissement 2024

EXECUTION 2024						EXECUTION 2024					
Chapitre	BIOMETAHNE	%	ELECTRICITE	%	TOTAL	Chapitre	BIOMETAHNE	%	ELECTRICITE	%	TOTAL
20	- €	0%	2 280.00 €	100%	2 280.00 €	O40	365 000.00 €	29%	908 795.53 €	71%	1 273 795.53 €
21	- €	0%	- €	0%	- €	Ss total R-ordre	365 000.00 €	29%	908 795.53 €	71%	1 273 795.53 €
16	375 000.00 €	86%	60 855.26 €	14%	435 855.26 €	OO1		0%	418 398.64 €	100%	418 398.64 €
Ss total D-réelles	375 000.00 €	86%	63 135.26 €	14%	438 135.26 €						
O40	- €	0%	332 085.42 €	100%	332 085.42 €						
Ss total D-ordre	- €	0%	332 085.42 €	100%	332 085.42 €						
<b>Total dépenses</b>	<b>375 000.00 €</b>	<b>49%</b>	<b>395 220.68 €</b>	<b>51%</b>	<b>770 220.68 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>365 000.00 €</b>		<b>1 327 194.17 €</b>		<b>1 692 194.17 €</b>

Les dépenses réelles, la section se compose essentiellement du remboursement en capital de la dette (chapitre D-16).

Au niveau des **dépenses d'ordre**, et dans le prolongement des écritures de réforme 2024 (centrale photovoltaïque), une opération comptable ponctuelle (D-040) de 292 K€ (écritures croisées exploitation / investissement en dépenses et recettes).

Pour la partie recettes de cette même section, le CA est constitué intégralement (hors résultat reporté N-1-001) d'écritures d'ordre (R-040 dont 365 K€ pour les amortissements comptables 2024, et 803 K€ au titre de la réforme 2024 (panneaux solaires)

Enfin, notons que dans le cadre du budget primitif 2024, il était prévu d'investir dans une nouvelle centrale photovoltaïque sur la totalité du bâtiment du centre tri (bâtiment existant et extension), soit 700 K€ budgétisés et non consommés. Finalement, cette dépense a été reportée le budget primitif 2025, car le résultat de l'étude financière et technique de ce projet a été communiqué en début d'exercice 2025, et ne concernera dans un premier temps que l'installation de panneaux solaires sur la partie de l'extension du centre de tri (nouveau bâtiment).

## D -Etat de la dette budget énergie renouvelable 2024

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	TAUX	CRD Début 2024	ANNUITE 2024			CRD FIN 2024
					CAPITAL	INTERET	ANNUITE	
<b>CENTRE DE TRI / CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE</b>								
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 %	486 842.14 €	60 855.26 €	24 698.31 €	85 553.57 €	425 986.88 €
<b>TVME-BIOMETHANE</b>								
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 %	4 125 000.00 €	375 000.00 €	95 438.16 €	470 438.16 €	3 750 000.00 €
	<b>8 750 000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>4 611 842.14 €</b>	<b>435 855.26 €</b>	<b>120 136.47 €</b>	<b>555 991.73 €</b>	<b>4 175 986.88 €</b>

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette en début d'année 2024 s'élevait à 4.611M€ pour atteindre 4.175 M€ à la fin d'année 2024.

Synthèse des fait marquants du compte administratif 2024

Budget énergie renouvelable

- ✓ Des ventes d'énergie 2024 pour la partie biométhane conforme à la prévision 2024 : + 20 K€
- ✓ Aucune production d'électricité sur l'année, en raison de l'arrêt de la centrale photovoltaïque en fin d'année 2023 et de sa mise en réforme comptable sur l'exercice 2024.
- ✓ Un reversement 2024 au budget principal de 361 K€
- ✓ Report de l'investissement relatif à l'implantation d'une nouvelle centrale photovoltaïque sur le budget primitif 2025.
- ✓ Un excédent d'exploitation 2024 de 47 **394, 84 €.**
- ✓ Un excédent d'investissement 2024 de 921 **973.49 €.**

## 2- Budget « Principal »

### A. Les résultats du compte administratif 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 846 945.27		1 247 751.95		4 094 697.22
Opérations de l'exercice	36 794 167.38	35 960 000.94	16 045 980.00	15 637 671.46	52 840 147.38	51 597 672.40
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>- 834 166.44</b>	<b>408 308.54</b>		<b>1 242 474.98</b>	
Totaux	36 794 167.38	38 806 946.21	16 045 980.00	16 885 423.41	52 840 147.38	55 692 369.62
<b>Résultats de clôture</b>		<b>2 012 778.83</b>		<b>839 443.41</b>		<b>2 852 222.24</b>
Restes à réaliser			1 218 983.82		1 218 983.82	-
Totaux cummulés	36 794 167.38	38 806 946.21	17 264 963.82	16 885 423.41	54 059 131.20	55 692 369.62
<b>Résultats définitifs</b>		<b>2 012 778.83</b>	<b>379 540.41</b>			<b>1 633 238.42</b>

Un excédent de fonctionnement hors affectation au 1068 (couverture du déficit d'investissement) de 2 012 778.83 € à fin 2024.

Un résultat 'investissement hors affectation (1068) provisoire de – 379 540.41 € à fin 2024 (Reste à réaliser inclus).

Après l'affectation (1068) du résultat 2024, les résultats définitifs sont :

- ➔ Un excédent de fonctionnement 2024 (002) = 1 633 **238.42 €**
- ➔ Un excédent d'investissement 2024 (001) = **839 443.41 € (hors RAR 2024)**

### B. La section de fonctionnement

Afin de mieux comprendre la structure du compte administratif (CA) du syndicat, il est nécessaire de rappeler la composition de certaines masses financières en dépenses et en recettes.

#### a) Les principaux postes de dépenses du CA 2024 et la comparaison avec les crédits 2024

Chapitre	Article	Dépenses			
		Crédits 2024	Réalisations 2024	% CA	Disponibles 2024
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>31 545 958.95 €</b>	<b>31 300 936.65 €</b>	<b>85.1%</b>	<b>245 022.30 €</b>
	611-Traitements des déchets	30 324 758.37 €	30 444 128.97 €	82.7%	- 119 370.60 €
	63512 -Taxes foncières	514 000.00 €	488 710.00 €		25 290.00 €
	6XXX-Divers	707 200.58 €	368 097.68 €		339 102.90 €
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>1 036 705.00 €</b>	<b>988 020.97 €</b>	<b>2.7%</b>	<b>48 684.03 €</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>294 553.00 €</b>	<b>126 066.57 €</b>	<b>0.3%</b>	<b>168 486.43 €</b>
	653X-Indemnités élus	64 000.00 €	60 081.07 €		3 918.93 €
	657XX-Subventions versées	25 800.00 €	25 800.00 €		- €
	65XX-Autres	204 753.00 €	40 185.50 €		164 567.50 €
<b>66 - Charges financières</b>		<b>1 320 915.91 €</b>	<b>1 084 232.19 €</b>	<b>2.9%</b>	<b>236 683.72 €</b>
<b>67 - Charges spécifiques</b>		<b>1 000.00 €</b>	<b>- €</b>		<b>1 000.00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>34 199 132.86 €</b>	<b>33 499 256.38 €</b>	<b>91.0%</b>	<b>699 876.48 €</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>		<b>459 063.35 €</b>	<b>- €</b>		<b>459 063.35 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre entre sections</b>		<b>3 298 555.29 €</b>	<b>3 294 911.00 €</b>	<b>9.0%</b>	<b>3 644.29 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 757 618.64 €</b>	<b>3 294 911.00 €</b>	<b>9.0%</b>	<b>462 707.64 €</b>
<b>Total des dépenses 2024</b>		<b>37 956 751.50 €</b>	<b>36 794 167.38 €</b>	<b>100.0%</b>	<b>1 162 584.12 €</b>

## Les principaux postes de dépenses du compte administratif 2024

Les charges de fonctionnement au compte administratif (CA) 2024 se répartissent de la manière suivante :

Les dépenses liées aux contrats de prestations de services (article 611) représentent 82.7 % des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD et même 90.8 % des dépenses réelles, il s'agit de contrats pluriannuels :

- o D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- o De location et rotation des bennes de déchèteries.
- o De traitement des déchets sur des unités externes,
- o ...

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « D-042-amortissements » et « charges financières » soit 11.9 % des dépenses globales. Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux frais financiers (FF) des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les « autres charges » constituent quant à elles, 5.4 %, dont les charges de personnel et frais assimilés (personnel administratif) qui représentent 2.7 % des dépenses, puis les indemnités des élus et les dépenses de fonctionnement courantes (taxes foncières, communication, subventions, charges diverses).

## Comparaison des crédits 2024 et des réalisations 2024 en dépenses

Un taux de réalisation des dépenses 2024 de : 97 %

Un taux de réalisation des dépenses de 97 % par rapport aux crédits ouverts en 2024, soit **1.162 M€** de dépenses non consommées sur l'exercice 2024. Ci-dessous une synthèse des principaux taux de consommations par chapitres et secteurs analytiques

→ Consommation 2024 par chapitres :

Chapitre	Dépenses		
	Crédits 2024	Réalisations 2024	Disponibles 2024
011 - Charges à caractère général	31 545 958.95 €	31 300 936.65 €	245 022.30 €
012 - Charges de personnel	1 036 705.00 €	988 020.97 €	48 684.03 €
65 - Autres charges de gestion courante	294 553.00 €	126 066.57 €	168 486.43 €
66 - Charges financières	1 320 915.91 €	1 084 232.19 €	236 683.72 €
67 - Charges spécifiques	1 000.00 €	- €	1 000.00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>34 199 132.86 €</b>	<b>33 499 256.38 €</b>	<b>699 876.48 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	459 063.35 €	- €	459 063.35 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	3 298 555.29 €	3 294 911.00 €	3 644.29 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 757 618.64 €</b>	<b>3 294 911.00 €</b>	<b>462 707.64 €</b>
<b>Total des dépenses 2024</b>	<b>37 956 751.50 €</b>	<b>36 794 167.38 €</b>	<b>1 162 584.12 €</b>

→ Consommation 2024 par secteurs analytiques :

La présentation par secteurs analytiques (ou services) n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique propre au syndicat. Elle permet de visualiser les coûts (en dépenses et en recettes) en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

	Dépenses		
	Crédits 2024	CA 2024	Disponibles
Ordures ménagères	22 166 333.25 €	22 222 525.27 €	- 56 192.02 €
Collecte sélective	5 463 882.27 €	5 188 225.36 €	275 656.91 €
Encombrants hors déchèteries	662 642.91 €	600 825.00 €	61 817.91 €
Déchets verts	1 766 990.40 €	1 661 848.52 €	105 141.88 €
Déchets en déchèteries	5 882 868.80 €	5 850 036.94 €	32 831.86 €
Services supports	1 554 970.52 €	1 270 706.29 €	284 264.23 €
<b>Sous total</b>	<b>37 497 688.15 €</b>	<b>36 794 167.38 €</b>	<b>703 520.77 €</b>
Virement à la section d'investissement	459 063.35 €	- €	459 063.35 €
<b>Total des dépenses 2024</b>	<b>37 956 751.50 €</b>	<b>36 794 167.38 €</b>	<b>1 162 584.12 €</b>

Les principales disponibilités par chapitres/articles budgétaires

❖ Chapitre 011 : + **245 K€**

Article D-611 : Des dépenses d'exploitation au niveau des contrats de traitement des déchets en surconsommation : - **119 K€**

	Crédits 2024	Réalisés 2024	Disponibles 2024
Traitement des refus TVME	3 469 597.00 €	2 880 134.53 €	589 462.47 €
Exploitation TVME	14 997 470.37 €	15 952 727.40 €	- 955 257.03 €
<b>Ordures ménagères</b>	<b>18 467 067.37 €</b>	<b>18 832 861.93 €</b>	<b>- 365 794.56 €</b>
Exploitation centre de tri	4 240 137.00 €	4 022 574.65 €	217 562.35 €
Traitement des refus de tri	310 280.00 €	382 841.00 €	- 72 561.00 €
<b>Collecte sélective</b>	<b>4 550 417.00 €</b>	<b>4 405 415.65 €</b>	<b>145 001.35 €</b>
Exploitation ressourcerie	144 000.00 €	147 920.40 €	- 3 920.40 €
Traitement des encombrants en PAP	280 360.00 €	196 551.91 €	83 808.09 €
Traitement des dépôts sauvages	90 000.00 €	108 798.39 €	- 18 798.39 €
<b>Encombrants hors déchèteries</b>	<b>514 360.00 €</b>	<b>453 270.70 €</b>	<b>61 089.30 €</b>
Exploitation CVO	939 009.00 €	932 867.03 €	6 141.97 €
<b>Déchets verts</b>	<b>939 009.00 €</b>	<b>932 867.03 €</b>	<b>6 141.97 €</b>
Rotations et transports des bennes en déchèteries	2 356 733.00 €	2 425 747.57 €	- 69 014.57 €
Traitement des encombrants	3 052 350.00 €	2 952 404.57 €	99 945.43 €
Traitement du bois	181 350.00 €	165 788.72 €	15 561.28 €
Traitement de l'amiante	28 260.00 €	28 267.51 €	- 7.51 €
Traitement des DMS	120 000.00 €	127 235.41 €	- 7 235.41 €
Traitement des gravats	115 212.00 €	120 272.88 €	- 5 060.88 €
<b>Déchets en déchèteries</b>	<b>5 853 905.00 €</b>	<b>5 819 716.66 €</b>	<b>34 188.34 €</b>
<b>Total 611</b>	<b>30 324 758.37 €</b>	<b>30 444 131.97 €</b>	<b>- 119 373.60 €</b>

Article D-617 « études et recherches » : + **177 K€**

Pour cet article, il s'agit soit d'études non réalisées en 2024 (TVME) et qui seront lancées lors de l'exercice 2025 non réalisées en 2024, soit des études reportées à une date ultérieure (prévention).

Article D-6288 Autres services extérieurs » : + **125 K€**

	BP 2024	CA 2024	Disponible
Traitement collecte sélective	1 500.00 €	79.90 €	1 420.10 €
Traitement des déchets verts	193 447.00 €	90 808.08 €	102 638.92 €
Services supports	86 570.00 €	64 814.13 €	21 755.87 €
<b>Total</b>	<b>281 517.00 €</b>	<b>155 702.11 €</b>	<b>125 814.89 €</b>

Pour cette imputation, cette disponibilité est essentiellement liée à la dépollution du CVO de sin de noble sur la filière des déchets verts (Prévision > à la réalisation)

❖ Chapitre 65 : + 168 K€

Des charges de gestion qui ne sont pas consommées dans leur intégralité, et principalement sur l'article D-6583 en raison de pénalités plafonnées à 10 % dans le cadre de l'exercice 2024 (pénalités CSD CAHC).

❖ Chapitre 66 : + 236 K€

Ce chapitre concerne, les intérêts liés à la dette en capital, ainsi que les frais liés à la gestion de la ligne de trésorerie. Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, il était prévu de mobiliser 14.83 M€ (solde des conventions d'emprunts signées) d'emprunts dans le cadre des travaux des extensions des consignes de tri (ECT). Or, avec les quelques semaines de retard sur le planning des travaux des ECT, seuls 11.7 M€ ont été débloqués, expliquant ainsi une partie du reliquat des frais financiers (FF). L'autre partie concerne la gestion de la ligne de trésorerie, qui n'a été mobilisée que partiellement sur l'année 2024.

❖ Chapitre 023 : + 459 K€

Ce chapitre ne donne lieu à aucune exécution comptable lors d'un exercice budgétaire. Il a pour objectif d'assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement lors du vote d'un budget primitif.

b) Les principaux postes de recettes du CA 2024 et la comparaison avec les crédits 2024

Chapitre	Article	Recettes			
		Crédits 2024	Réalisations 2024	% CA	Disponibles 2024
70 - Produits des services		- €	5 232.23 €	0.0%	- 5 232.23 €
74 - Dotations et participations		30 705 540.11 €	31 321 655.36 €	87.1%	- 616 115.25 €
	74758-contributions EPCI	25 565 540.11 €	25 565 540.11 €	71.1%	- €
	7478-Soutiens des éco-organismes	5 140 000.00 €	5 756 115.25 €	16.0%	- 616 115.25 €
75 - Autres produits de gestion courante		3 899 929.61 €	4 128 112.76 €	10.6%	- 228 183.15 €
	7561-Reversement du budget énergie	201 737.61 €	361 737.61 €	1.0%	- 160 000.00 €
	7588-Valorisations matériaux	2 484 955.00 €	2 695 458.51 €	7.5%	- 210 503.51 €
	7588-Facturation vide de tri	1 191 517.00 €	1 045 309.35 €	2.9%	146 207.65 €
	7588-Divers	21 720.00 €	25 607.29 €	0.1%	- 3 887.29 €
77 - Produits spécifiques		- €	526.56 €	0.0%	- 526.56 €
78 - Reprises sur amortissements		- €	137.52 €	0.0%	- 137.52 €
Total des recettes réelles		34 605 469.72 €	35 455 664.43 €	98.6%	- 850 194.71 €
042 - Opérations d'ordre		504 336.51 €	504 336.51 €		- €
Total des recettes d'ordre		504 336.51 €	504 336.51 €	1.4%	
Total des recettes hors résultat réporté		35 109 806.23 €	35 960 000.94 €	100.0%	- 850 194.71 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		2 846 945.27 €	2 846 945.27 €		- €
Total des recettes 2024		37 956 751.50 €	38 806 946.21 €		- 850 194.71 €

Les produits de fonctionnement au compte administratif 2024 se répartissent de la manière suivante :

➔ Les participations (article R-74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : 71.1 %

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets).

➔ Les soutiens des Eco-organismes (article R-7478) : LEKO, Citéo, EcoDDS, ... : 13.5 %

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

*Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVAD et valorisée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 772 €/tonne.*

→ Les recettes de revente de matériaux (article R-7558) : 6.1 %

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferreux et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient chaque mois en fonction de mercuriales liées à l'évolution des cours mondiaux. Donc les recettes sont susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés bénéficient en théorie de prix plancher.

→ Les recette de vide de tri (article R-75888) : 4.8 %

Cette recette « vide de tri » correspond au gisement de la collecte sélective des producteurs extérieurs (hors territoire du syndicat) traité par le SYMEVAD qui donne lieu à une facturation de la part du syndicat. Actuellement et depuis plusieurs années, nous accueillons des emballages provenant du SMAV et de la CC Pévèle-Carembault (environ 500 tonnes/mois en 2024).

### Comparaison des crédits 2024 et des réalisations 2024 en recettes

Un taux de réalisation des recettes 2024 de : 102 %

Un taux de réalisation des recettes de 102 % par rapport aux crédits ouverts en 2024, soit 850 K€ de produits supplémentaires sur l'exercice 2024. Ci-dessous une synthèse des principaux taux de consommation par chapitres et secteurs analytiques

→ Consommation 2024 par chapitres :

Chapitre	Recettes		
	Crédits 2024	Réalisations 2024	Disponibles 2024
70 - Produits des services	- €	5 232.23 €	- 5 232.23 €
74 - Dotations et participations	30 705 540.11 €	31 321 655.36 €	- 616 115.25 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 899 929.61 €	4 128 112.76 €	- 228 183.15 €
77 - Produits spécifiques	- €	526.56 €	- 526.56 €
78 - Reprises sur amortissements	- €	137.52 €	- 137.52 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>34 605 469.72 €</b>	<b>35 455 664.43 €</b>	<b>- 850 194.71 €</b>
042 - Opérations d'ordre	504 336.51 €	504 336.51 €	- €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>504 336.51 €</b>	<b>504 336.51 €</b>	
	<b>35 109 806.23 €</b>	<b>35 960 000.94 €</b>	<b>- 850 194.71 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 846 945.27 €	2 846 945.27 €	- €
	<b>37 956 751.50 €</b>	<b>38 806 946.21 €</b>	<b>- 850 194.71 €</b>

→ Consommation 2024 par secteurs analytiques

	Recettes		
	Budget 2024	CA 2024	Disponible
Ordures ménagères	650 872.37 €	1 412 266.02 €	- 761 393.65 €
Collecte sélective	7 738 289.55 €	7 683 187.58 €	55 101.97 €
Encombrants hors déchèteries	58 994.20 €	92 065.29 €	- 33 071.09 €
Déchets verts	- €	- €	- €
Déchets en déchèteries	1 085 950.00 €	1 191 342.21 €	- 105 392.21 €
Services supports	10 160.00 €	15 599.73 €	- 5 439.73 €
<b>Total des recettes hors participations</b>	<b>9 544 266.12 €</b>	<b>10 394 460.83 €</b>	<b>- 850 194.71 €</b>

NB : Consommation hors participations 2024 et résultat reporté N-1.

## Les principales disponibilités par chapitres/articles budgétaires

### ❖ Chapitre 74 : -616 K€

Les soutiens des éco-organismes « article R-747888 », permettent de dégager une ressource supplémentaire sur l'exercice 2024. Ci-dessous la liste des soutiens concernés :

	BP 2024	CA 2024	Disponible
Soutien papiers	240 000.00 €	701 826.32 €	-461 826.32 €
Soutien matériaux	4 320 000.00 €	4 419 340.01 €	-99 340.01 €
Soutien REP jouets	- €	7 919.20 €	-7 919.20 €
REP Brico jardin	- €	18 857.70 €	-18 857.70 €
Soutien huiles usagées	- €	4 572.29 €	-4 572.29 €
Soutien eco-mobilier	150 000.00 €	129 556.42 €	20 443.58 €
Soutien article de sport	5 000.00 €	- 1 000.00 €	6 000.00 €
Soutien REP chantier et bois	250 000.00 €	250 000.00 €	0.00 €
Soutien D3E	145 000.00 €	211 047.25 €	-66 047.25 €
Soutien DDS	20 000.00 €	24 629.06 €	-4 629.06 €
Soutien TLC et DDS	10 000.00 €	- 10 633.00 €	20 633.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 140 000.00 €</b>	<b>5 756 115.25 €</b>	<b>-616 115.25 €</b>

### ❖ Chapitre 75 : -228 K€

Pour ce chapitre un reversement supplémentaire du budget énergie au budget principal (article R-75861) de 160 K€ par rapport à la budgétisation 2024, mais aussi sur l'article R-75888 qui concerne les valorisations matières pour lesquelles le CA 2024 constate une ressource supplémentaire de 68 K€.

#### c) Les coûts nets 2024 par secteurs analytiques

##### Coûts nets 2024 par secteurs analytiques hors participations 2024

	Coûts nets 2024		
	Budget 2024	CA 2024	Disponible
Ordures ménagères	21 515 460.88 €	20 810 259.25 €	705 201.63 €
Collecte sélective	- 2 274 407.28 €	- 2 494 962.22 €	220 554.94 €
Encombrants hors déchèteries	603 648.71 €	508 759.71 €	94 889.00 €
Déchets verts	1 766 990.40 €	1 661 848.52 €	105 141.88 €
Déchets en déchèteries	4 796 918.80 €	4 658 694.73 €	138 224.07 €
Services supports	1 544 810.52 €	1 255 106.56 €	289 703.96 €
<b>Total hors participations des EPCI</b>	<b>27 953 422.03 €</b>	<b>26 399 706.55 €</b>	<b>1 553 715.48 €</b>

## Les ratios techniques et financiers

	Tonne	Coût net	€/tonne	€/hbt	Kg/hbt
Ordures ménagères	76 396	20 810 259 €	272.40 €	64.74 €	237.65
Collecte sélective	18 263	- 2 192 005 €	- 120.02 €	- 6.82 €	56.81
Verre	10 369	- 302 957 €	- 29.22 €	- 29.22 €	32.26
Encombrants hors déchèteries	4 148	508 760 €	122.66 €	1.58 €	12.90
Déchets verts	34 355	1 661 849 €	48.37 €	5.17 €	106.87
Déchets en déchèteries hors déchets verts	61 755	4 658 695 €	75.44 €	14.49 €	192.11
Services supports		1 255 107 €		3.90 €	
<b>Total</b>	<b>205 287</b>	<b>26 399 707 €</b>	<b>128.60 €</b>	<b>82.12 €</b>	<b>638.60</b>

### Le résultat de fonctionnement 2024

	Dépenses	Recettes	Résultats
Cout net de fonctionnement 2024	36 794 167.38 €	10 394 460.83 €	- 26 399 706.55 €
Participations des agglomérations membres 2024		25 565 540.11 €	25 565 540.11 €
Opérations de l'exercice 2024	36 794 167.38 €	35 960 000.94 €	- 834 166.44 €
Résultat de fonctionnement N-1		2 846 945.27 €	2 846 945.27 €
Résultat cumulé 2024	36 794 167.38 €	38 806 946.21 €	2 012 778.83 €
Déficit d'investissement 2024	379 540.41 €		- 379 540.41 €
Résultat de fonctionnement 2024 après affectation	37 173 707.79 €	38 806 946.21 €	1 633 238.42 €

En résumé, l'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2024, est lié à la fois à des crédits non consommés en dépenses sur l'année 2024 et des recettes supplémentaires constatées sur ce même exercice.

- Crédits non consommés en dépenses : 1.162 M€
- Recettes supplémentaires : 850 K€
- Résultat de fonctionnement 2024 (avant affectation de résultat) : 2.012 M€

### C) La section d'investissement 2024

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières pour la section d'investissement.

#### a) Dépenses d'investissement :

Chapitre	Dépenses			
	Crédits 2024	Réalisations 2024	% CA	Disponibles 2024
20 - Immobilisations incorporelles	37 429.00 €	37 429.00 €	0.2%	- €
21 - Immobilisations corporelles	212 700.00 €	151 558.31 €	0.9%	61 141.69 €
23 - Immobilisations en cours (hors RAR 2024)	16 648 846.92 €	11 691 339.53 €	72.9%	4 957 507.39 €
13-Subvention d'investissement	18 374.98 €	18 374.98 €	0.1%	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 040 582.13 €	3 000 181.21 €	18.7%	40 400.92 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>19 957 933.03 €</b>	<b>14 898 883.03 €</b>	<b>92.9%</b>	<b>5 059 050.00 €</b>
040 - Opérations d'ordre	504 336.51 €	504 336.51 €	3.1%	- €
041 - Opérations patrimoniales	2 329 855.21 €	642 760.46 €	4.0%	1 687 094.75 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 834 191.72 €</b>	<b>1 147 096.97 €</b>	<b>7.1%</b>	<b>1 687 094.75 €</b>
<b>Total des dépenses 2024</b>	<b>22 792 124.75 €</b>	<b>16 045 980.00 €</b>	<b>100.0%</b>	<b>6 746 144.75 €</b>

- ❖ Les chapitres 20 ; 21 ; 23

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), l'acquisition de biens meubles et immeubles et de travaux divers (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Ci-dessous un tableau synthétique des dépenses par chapitre et service pour l'année 2024 (RAR inclus).

Unité / Service	Nature	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
GENERAL	Matériels informatique		1 884.17 €		11 639.50 €
	Matériels de téléphonie		6 893.33 €		
	Autolaveuse		2 862.00 €		
PREVENTION	Matériels de compostage		113 866.57 €		113 866.57 €
	Travaux extension des consignes de tri	37 429.00 €		11 691 339.53 €	11 728 768.53 €
RESSOURCERIE	Travaux et réparations : Eclairage, portes sectionnelles, sableuse, compresseur		16 151.84 €		21 044.84 €
	Acquisition : Sableuse et compresseur		4 893.00 €		
DECHETERIES-BAS DE QUAI	Borne à huile		5 007.40 €		5 007.40 €
<b>TOTAL</b>		<b>37 429.00 €</b>	<b>151 558.31 €</b>	<b>11 691 339.53 €</b>	<b>11 880 326.84 €</b>

Dans ce tableau 98 % des dépenses sont liées aux travaux des extensions des consignes de tri (ECT) sur le centre de tri d'Evin Malmaison avec une réception des travaux est programmée sur le second trimestre 2025.

Avec l'achèvement imminent des travaux des ECT, il nous est possible d'évaluer approximativement le coût total de l'équipement ainsi que son financement.

Coût des travaux des travaux ECT : **20.15 M€**

- Partie process : 12.98 M€
- Partie bâtiment : 6.67 M€

Financement des travaux des ECT : 20.15 M

- Subventions d'équipement : 2.05 M€
- Emprunts mobilisés : 16.23 M€
- Autofinancement : 1.87 M€

#### ❖ Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt

Il s'agit des remboursements de la dette en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

Unité / Service	Crédits 2024	CA 2024
TVME	1 961 866.32 €	1 961 866.32 €
Centre de tri	440 400.81 €	400 000.00 €
Ressourcerie	38 332.00 €	38 332.06 €
CVO	599 983.00 €	599 982.33 €
<b>Total</b>	<b>3 040 582.13 €</b>	<b>3 000 180.71 €</b>

#### ❖ Chapitre 040 et 041 : Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre se distinguent par des opérations réelles par l'absence de mouvement de trésorerie. Elles permettent de retracer des mouvements impactant l'actif sans affecter la trésorerie, et doivent être équilibrées (D et R).

Le chapitre D-040 concerne l'amortissement des subventions d'équipements de nos unités de traitement (contrepartie en recette de fonctionnement).

Pour l'année 2024, les opérations patrimoniales D-041, concernent le remboursement d'une partie des avances versées dans le cadre du marché des travaux des ECO (contrepartie en recette d'investissement).

b) Recettes d'investissement :

Chapitre	Recettes			
	Crédits 2024	Réalisations 2024	% CA	Disponibles 2024
13 - Subventions d'investissement	1 310 000.00 €	- €	0.0%	1 310 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 830 000.00 €	11 700 000.00 €	69.3%	3 130 000.00 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>16 140 000.00 €</b>	<b>11 700 000.00 €</b>	<b>69.3%</b>	<b>4 440 000.00 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	459 063.35 €	- €	0.0%	459 063.35 €
040 - Opérations d'ordre entre section	3 298 555.29 €	3 294 911.00 €	19.5%	3 644.29 €
041 - Opérations patrimoniales	2 329 855.21 €	642 760.46 €	3.8%	1 687 094.75 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>6 087 473.85 €</b>	<b>3 937 671.46 €</b>	<b>23.3%</b>	<b>2 149 802.39 €</b>
001 - Résultat N-1	1 247 751.95 €	1 247 751.95 €	7.4%	- €
<b>Total des recettes 2024</b>	<b>23 475 225.80 €</b>	<b>16 885 423.41 €</b>	<b>100.0%</b>	<b>6 589 802.39 €</b>

❖ Chapitre 16 : Emprunts mobilisés

Il s'agit des emprunts contractés pour les travaux de grande ampleur. Au titre de 2024, 11.7 M€ mobilisés ainsi que 1.4 M€ sur l'année 2023 sur les 16.23 M€ contractualisés. Cette enveloppe bancaire (16.23 M€) est liée aux travaux des extensions des consignes de tri pour le centre de tri (ECT).

❖ Chapitre 021 ; 040 et 041 : **Opérations d'ordre**

Ces divers chapitres concernent à la fois le virement de la section de fonctionnement dans le cadre de l'équilibre budgétaire (R-021), les amortissements comptables de notre actif immobilisé (R-040), et des opérations patrimoniales (R-041) pour le remboursement d'avances versées. Toutes ces opérations ont une contrepartie en dépenses.

Chapitre 001 : Excédent reporté année N-1

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2023, repris dans l'exercice budgétaire 2024, soit 1.247 M€.

## D. Etat de la dette 2024 budget principal

Ogarnisme prêteur	Nominal	Durée	Taux	CRD début d'exerice	Annuité 2024			CRD fin d'exerice
					Capital	Intérêt	Annuité	
<b>CENTRE DE COMPOSTAGE (CVO)</b>								
Banque Postale N° MON515804EUR-Vitry en Artois	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 %	1 687 500 €	90 000 €	29 437 €	119 437 €	1 597 500 €
Crédit agricole N°10000500058-Vitry en Artois	3 250 000 €	25 ans 10/102017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 %	2 437 500 €	130 000 €	40 131 €	170 131 €	2 307 500 €
Caisse Francaise de financement Locale N°MON523777EUR-Vitry en Artois	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 %	997 500 €	210 000 €	9 096 €	219 096 €	787 500 €
Caisse Francaise de financement Locale N°MON523779EUR-Vitry en Artois	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 %	1 343 000 €	68 000 €	23 452 €	91 452 €	1 275 000 €
Caisse d'épargne N°20120321-Sin le Noble	1 376 871 €	20 ans 25/12/2024 au 25/12/2024	Taux fixe 4.03 %	101 983 €	101 983 €	4 110 €	106 093 €	0 €
<b>TOTAL EMPRUNT CVO</b>	<b>10 676 871 €</b>			<b>6 567 483 €</b>	<b>599 983 €</b>	<b>106 225 €</b>	<b>706 208 €</b>	<b>5 967 500 €</b>
<b>RESSOURCERIE</b>								
Crédit agricole Emprunt transféré-N° 99142247255	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99	120 842 €	38 332 €	4 822 €	43 154 €	82 510 €
<b>TOTAL EMPRUNT RESSOURCERIE</b>	<b>19 803 742 €</b>			<b>120 842 €</b>	<b>38 332 €</b>	<b>4 822 €</b>	<b>43 154 €</b>	<b>82 510 €</b>
<b>CENTRE DE TRI (CT)</b>								
Société générale Emprunt Tirage n° 1 - N° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 %	450 000 €	75 000 €	17 168 €	92 168 €	375 000 €
Société générale Emprunt Tirage n° 2 - N° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 %	2 193 750 €	325 000 €	66 874 €	391 874 €	1 868 750 €
Banques des territoires (CDC) N°5544284	6 290 000 €	25 ans 01/10/2024 au 01/10/2049	Taux variable Ilvret A + 0.4 %	1 400 000 €	0 €	0 €	0 €	6 290 000 €
Banque Postale Emprunt phase de mobilisation	9 940 000 €	15 ans 01/08/2025 au 01/05/2040	Taux fixe 3,69%	0 €	0 €	0 €	0 €	6 810 000 €
<b>TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI</b>	<b>24 230 000 €</b>			<b>4 043 750 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>84 041 €</b>	<b>484 041 €</b>	<b>15 343 750 €</b>
<b>TVME</b>								
Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 %	1 057 173 €	231 412 €	41 600 €	273 012 €	825 761 €
CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable Ilvret A + 1 %	14 113 636 €	1 045 455 €	540 818 €	1 586 272 €	13 068 182 €
Société générale N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 %	2 750 000 €	250 000 €	64 248 €	314 248 €	2 500 000 €
Caisse d'épargne BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 %	4 125 000 €	375 000 €	94 430 €	469 430 €	3 750 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 %	408 333 €	46 667 €	5 003 €	51 669 €	361 667 €
Caisse Francaise de financement Locale N° MON523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 %	133 333 €	13 333 €	1 827 €	15 160 €	120 000 €
<b>TOTAL EMPRUNT TVME</b>	<b>39 400 000 €</b>			<b>22 587 476 €</b>	<b>1 961 866 €</b>	<b>747 925 €</b>	<b>2 709 791 €</b>	<b>20 625 610 €</b>
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>75 006 871 €</b>			<b>33 319 550 €</b>	<b>3 000 181 €</b>	<b>943 013 €</b>	<b>3 943 194 €</b>	<b>42 019 369 €</b>

L'encours de dette au 01/01/2024, s'élevait à 33.319 M€ pour atteindre 42.019 M€ au 31/12/2024.

Sur l'année 2024, deux emprunts (avec phase de mobilisation et consolidation) ont été contractualisés pour un montant global de **16.23 M€** (travaux ECT centre de tri), dont 6.29 M€ consolidé en totalité, et 6.81 M€ en phase de mobilisation.

Synthèse des principaux faits marquants du compte administratif 2024  
Budget principal

Section de fonctionnement

La prévision budgétaire 2024 prévoyait un coût net à financer de fonctionnement de 28.41 M€, finalement celui-ci ne sera que de 26.40 M€ au titre de l'année 2024, expliquant ainsi le résultat de fonctionnement 2024 (hors affectation de résultat) soit 2.012 M€.

	BP 2024	CA 2024	Disponibilités
D-Coût net de fonctionnement	27 953 422.03 €	26 399 706.55 €	1 553 715.48 €
D-Virement à la section d'investissement	459 063.35 €	- €	459 063.35 €
D-Coût net à financer	28 412 485.38 €	26 399 706.55 €	2 012 778.83 €
R-Participations des agglomérations membres	25 565 540.11 €	25 565 540.11 €	- €
R-Excédent de fonctionnement N-1	2 846 945.27 €	2 846 945.27 €	- €
R-Produits	28 412 485.38 €	28 412 485.38 €	- €
Total R-D	- €	2 012 778.83 €	2 012 778.83 €

Ce résultat de fonctionnement 2024, s'est constitué de la manière suivante :

- Crédits non consommés 2024 : 1.162 M€
- Recettes supplémentaires 2024 : 850 K€
- Résultat de fonctionnement 2024 (hors affectation) : + 2.012 M€

Après l'affectation de résultat 2024, le résultat de fonctionnement 2024 est porté à **1.633 M€**, qui a été utilisé dans son intégralité dans le vote du budget primitif 2025.

**Section d'investissement :**

Le principal investissement sur l'exercice budgétaire 2024, concerne les travaux des extensions des consignes de tri du centre, qui ont été amorcés en fin d'année 2023. Au titre de l'année 2024, 11.73 M€ de dépenses comptabilisées, dont 1.218 M€ au titre des restes à réaliser 2024. La mise en service industrielle de cet équipement est programmée sur le second semestre 2025.

Au 31/12/2024, un résultat d'investissement positif de **839 K€**, et négatif de **379 K€** en intégrant les restes à réaliser 2024.

## Contributions des agglomérations

Le SYMEVAD ne peut bénéficier d'une fiscalité propre puisque la mise en œuvre des différents modes de financement de la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, REOM ou Budget général), reste du ressort des agglomérations membres qui ont conservé la compétence collecte. La différence entre les dépenses et les recettes « commerciales » est donc prise en charge par les contributions des agglomérations membres.

Ces contributions sont calculées à l'habitant pour les charges fixes et les autres charges (traitement des déchets, rotations des déchèteries etc) sont calculées de manière proportionnelle en fonction des tonnages produits par chaque agglomération.

Collectivité	contribution 2024 en € HT	Population (nbre d'hab*)	€HT/an/hab
Douaisis Agglo	11 861 701	150 500	78,82
CAHC	10 119 078	127 765	79,20
CC Osartis Marquion	3 584 762	43 198	82,98

\*Population totale au 01/01/2024

Collectivité	contribution 2024 en € HT	Total déchets en Tonnes	€HT/an/tonne
Douaisis Agglo	11 861 701	95 139	124,68
CAHC	10 119 078	77 389	130,76
CC Osartis Marquion	3 584 762	32 759	109,43

Coûts nets de traitement  
par type de déchets

Ordures Ménagères Résiduelles

272.40 € HT/tonne

Encombrants

122.66 € HT/tonne

Déchets verts

48.37 € HT/tonne

Collecte Sélective (hors verre)

+ 284.08 € HT/tonne hors recettes

- 136.61 € HT/tonne avec recettes (cout négatif)

Ce rapport est établi conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « Développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

SYndicat Mixte d'Elimination  
et de VALorisation des Déchets



60, rue Mirabeau Prolongée  
CS 10 014  
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99



[www.symevad.org](http://www.symevad.org)

YouTube



SYMEVAD